

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

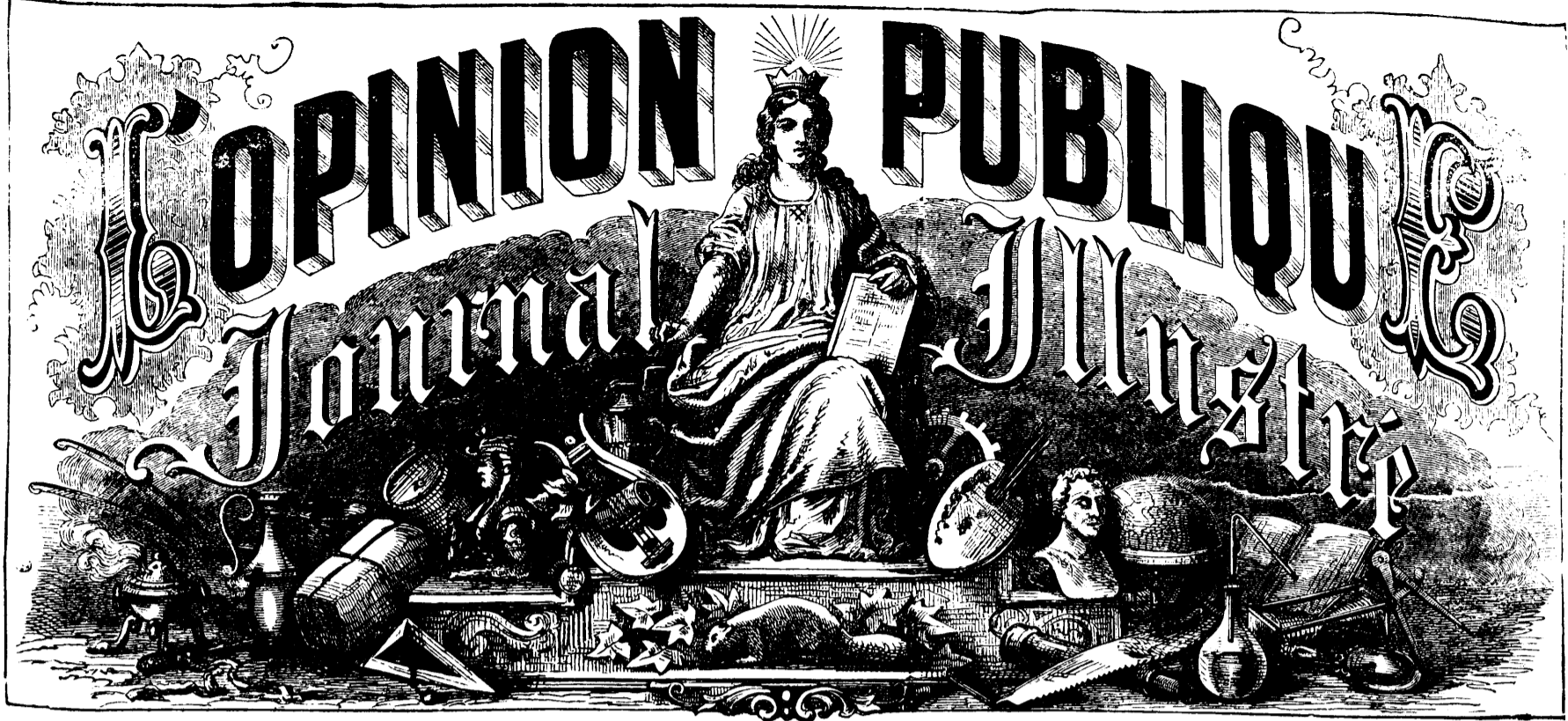
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



LA PÊCHE AUX MARSOUINS DANS LE FLEUVE ST. LAURENT.

PRÉCIS HISTORIQUE—MŒURS ET CAPTURE DU MARSOUIN—PRÉPARATION DE SES DÉPOUILLES—HUILES ET CUIRS.

(Suite et fin.)

Cette ouverture sert de porte à la pêche. On a coutume de la tendre du huit au vingt-cinq d'avril, époque vers laquelle arrivent le caplan et l'éperlan qui viennent frayer le long de la grève. Comme ces petits poissons forment l'une des premières et la plus abondante pâture du marsouin, au printemps, c'est alors qu'il s'approche de terre et se met à leur poursuite. L'heure de la marée montante est le moment du fraie; c'est aussi l'heure de son repas. Il est maigre et affamé, lorsqu'il fait son apparition, et il se gorge d'aliments avec une telle voracité qu'en huit ou dix jours, il acquiert cinq ou six pouces de graisse, et quelquefois jusqu'à huit pouces. Cette graisse le recouvre tout entier d'une enveloppe que les pêcheurs nomment *capot*. On explique la promptitude avec laquelle il prend cet énorme embonpoint par la facilité d'assimilation qu'offre sa nourriture, et par le développement considérable de son appareil digestif.

Les propriétés soporifiques du caplan et de l'éperlan sont fort connues; il n'est donc point surprenant que le marsouin, après s'en être repu, éprouve une langueur et une somnolence qui le rendent insouciant et plus facile à capturer. Les pêcheurs redoutent ceux qu'ils appellent les *savants* ou *coureurs de loches*: ce sont de vieux marsouins, vrais renards de mer, qui ont échappé à plus d'un danger, et qui passent au travers des perches sans aucune crainte. On en voit qui se tiennent à l'entrée de la pêche, qui donnent l'alarme aux troupeaux avec une étonnante sagacité, et qui souvent les empêchent de s'y engager. S'ils ne réussissent pas à les arrêter, ils leur servent de guide, et trop souvent les entraînent à leur suite au travers des perches. Ces *savants* ne peuvent être capturés que lorsqu'ils sont devenus extrêmement gras et stupides par l'excès de leur glotonnerie.

Le spectacle qu'offrent les troupeaux de marsouins, à l'heure où ils pêchent en côtoyant le rivage, est unique dans son genre. Quand on a, une fois, contemplé une pareille scène, on ne l'oublie plus.

Au mois de mai dernier, plusieurs personnes de l'endroit en ont été témoin dans les circonstances les plus favorables. La journée qu'elles avaient choisie pour aller se placer sur les rochers du bout de la Pointe, afin d'y jouir de ce spectacle, était magnifique; et ces superbes cétacés se montraient avec une abondance qui ne s'était pas vue depuis longtemps: ils fourmillaient dans l'anse de Sainte-Anne, et dans l'embouchure de la Rivière-Onelle. A la fin du monton, on les voyait doubler la Pointe par bandes nombreuses, en suivant leur course ordinaire; ils longeaient les rochers, en avalant, avec avidité, le petit poisson, dont l'eau était littéralement épaissie. Comme la mer a peu de profondeur en cet endroit, ils nageaient presque toujours à la surface, et si près de la grève, qu'il eût été facile de les atteindre d'un jet de pierre. La nappe du fleuve en était toute blanche. Les jets d'eau qu'ils lançaient de leur évent en poussant leur souffle, retombaient en courbes gracieuses, et se dispersaient en gouttelettes qui étincelaient comme des diamants au soleil.

C'est en poursuivant ainsi leur proie, que les marsouins, devenus indolents et endormis, s'engagent, sans soupçonner aucun danger, dans la porte de la pêche. Dès qu'ils l'ont franchie, l'instinct leur fait prendre le large pour chercher l'eau profonde. Ils traversent ainsi la pêche en diagonale, et rencontrant les perches, dont la longue file leur paraît comme une

muraille, et dont les extrémités, agitées par le courant, s'entrechoquent et les effraient. Alors ils se détournent et remontent le long de l'aile du large dans l'espoir de trouver une issue. La courbure de la pêche les ramène peu à peu vers le raccroc; mais quand ils s'en approchent, ils s'aperçoivent que, là, l'eau est moins profonde. Ils retournent donc vers le fond de la pêche, où ils rencontrent les mêmes obstacles. Dès lors, ils sont complètement écartés, deviennent effrayés, et ne se montrent plus guère à la surface de l'eau. Après quelques nouvelles tentatives d'évasion, ils se réfugient ordinairement dans les deux endroits les plus profonds, la *mare-plute* et la *mare-creuse*. Ils nagent alors lentement, et, selon l'expression des pêcheurs, ils n'avancent plus qu'à la *sonde*. Pendant ce temps, la marée se retire rapidement.

A l'époque des grandes mers, les marsouins échouent, et il est très-facile de les tuer; mais durant les petites mers, l'eau baisse beaucoup moins, et ils peuvent nager sur une grande étendue. Alors la chasse que leur livrent les pêcheurs est un spectacle des plus émouvants. Les hommes qui font le quart sur le rivage, ordinairement au nombre de six, descendent dans des canots en suivant le bord extérieur de la pêche. Ils franchissent les perches du côté du large, et se mettent à la poursuite des captifs. Quand ils sont en grand nombre, il faut se hâter de les tuer pour ne pas être surpris par la marée montante. On en a pris autrefois jusqu'à cinq cents dans une même marée, et dix-huit cents durant la même saison. Il y a trois ans, cent-un marsouins ont été tués de nuit dans une même marée par quatre hommes seulement; ce qui est regardé comme un exploit peu ordinaire. Ceux-ci ne s'attendant pas à une si forte prise, n'avaient pas eu le temps d'envoyer chercher du secours.

Les pêcheurs sont armés de harpons et d'*esponsions*. Le harpon est un dard muni d'oreillettes qui s'ouvrent quand on veut le retirer. Il est long d'environ deux pieds et attaché à une courroie. Il se termine par une douille dans laquelle on enfonce un manche de bois mobile. L'*esponcion* est un dard ordinaire fixé à un manche de sept ou huit pieds. Les harponneurs lancent le harpon parfois à une bonne distance, et l'enfoncent dans le flanc du marsouin. Celui-ci se sentant piqué, bondit à la surface de l'eau, plonge et se roule pour se débarrasser du trait qui le blesse, et s'enfuit de toute sa vitesse, entraînant à sa suite le canot par la corde, dont un bout est fixé au harpon, et l'autre est retenu par un des harponneurs du canot.

Une course éfrénée s'engage en ce moment; le canot, emporté avec violence, touche à peine la surface des flots qui bouillonnent sous les énormes coups de queue du monstre marin. L'eau, en peu d'instants, devient toute rouge; car le marsouin a une quantité prodigieuse de sang qui varie de huit à dix gallons. Bientôt il commence à se fatiguer; alors on se rapproche de lui en retirant dans le canot une partie de la corde. Le harponneur, debout sur l'avant, lance l'*esponcion*, dès qu'il se voit à une bonne portée. Poussé par une main vigoureuse et exercée, le trait perce parfois l'animal de part en part, et le sang rejaillit jusqu'à deux et trois pieds hors de l'eau. Malgré ces pertes énormes, le marsouin s'agite encore longtemps avant d'expirer, si ses blessures n'ont pas attaqué la moëlle épinière. Le moyen le plus expéditif pour le tuer, est de lui enfoncer l'*esponcion* immédiatement en arrière du soufflet, ce qui lui rompt l'épine dorsale.

Qu'on se figure, si l'on peut, l'animation que présente la pêche aux marsouins, lorsqu'il y en a une centaine dans les mers, que vingt-cinq ou trente hommes sont à leur poursuite, que cinq ou six canots entraînés, par les marsouins, sillonnent la pêche en tous sens, que les *esponsions* sont lancés de toutes parts, et que les hommes sont tout couverts du sang qui jaillit à flots. Au milieu des clameurs des combattants et des *sil-*

*ments* plaintifs que poussent les marsouins blessés, quelques harponneurs sautent sur leur dos, d'autres s'élancent à la mer jusqu'aux épaules, et brandissent les *esponsions*, semant partout le carnage et la mort. L'enceinte de la pêche ressemble, à la fin de cette lutte, à un lac de sang.

Il y a quelques années, les passagers d'un steamer européen furent témoins d'une pareille scène, et manifestèrent leur enthousiasme en faisant tirer une salve de coups de canon.

Le marsouin ne cherche jamais à se défendre, il ne songe qu'à fuir, et comme il est de nature essentiellement moutonnière, il ne se sépare point du troupeau. Si parfois il renverse un canot, ou quelques hommes, d'un coup de queue, ce n'est que par hasard et dans sa fuite.

On a été souvent témoin, au milieu du massacre de ces pauvres animaux, de scènes de dévouement maternel vraiment touchantes: des mères, dont les nourrissons étaient enfermés dans la pêche, se sont laissées échouer et tuer en dehors des perches, plutôt que d'abandonner leurs petits.

On cite comme un fait exceptionnel un accident arrivé à l'un des harponneurs: il fut mordu à la jambe par un marsouin blessé, et traîné à une distance considérable; mais sans doute l'animal à l'agonie n'avait saisi cet objet qu'au hasard.

Un autre harponneur, après avoir frappé de son arme, s'étant obstiné à la retenir, fut lancé en l'air par le marsouin qui se retourna subitement et le fit retomber dans l'eau la tête la première, aux grands éclats de rire de ses compagnons.

Aussitôt que tous les marsouins ont été tués, un signal convenu est fait du large aux hommes du rivage pour leur indiquer le nombre de marsouins capturés, afin qu'on leur expédie les chevaux nécessaires pour les traîner à terre sur de grosses *menoirs*. Pour y attacher les marsouins, on leur perce la queue d'un trou d'environ deux pouces de diamètre, par où l'on passe des courroies. Il faut se hâter dans ce travail; car la marée commence déjà à monter. Si l'on n'a pas assez de chevaux, ou si le temps manque pour emmener tous les marsouins à terre, on a recours à un ancien mode d'ancrage appelé *Barbe de Chatte*. Il consiste à fixer dans la vase huit à dix perches, formant une croix de Saint-André, sur laquelle sont liés les marsouins, où ils restent jusqu'à la marée suivante.

Lorsque toutes les charges sont formées, profitant du flottage de la marée, chacun des chevaux, dirigé par des passes connues, traîne depuis un jusqu'à cinq marsouins, si les conducteurs ne sont pas effrayés par la rapidité du monton qui facilite leur marche.

IV.

L'opération du dépècement se fait immédiatement sur le sable du rivage. Le marsouin est tourné sur le dos, et quatre dépèceurs, armés de longs coutaux, le fendent depuis la queue jusqu'au cou. Une coupe transversale est faite autour de la tête. De larges incisions séparent le lard de la chair. Le squelette est ensuite rejeté de côté et le capot, ainsi séparé, est fendu en deux dans sa longueur. On enfonce des crochets de fer aux extrémités de chacune des parties qui sont traînées par des chevaux jusqu'à proximité des hangars. Un plan incliné reçoit ensuite le capot que des crochets, fixés à un rouleau, retiennent par l'extrémité inférieure. Un dépèceur détache le lard de la peau qu'on replie autour du rouleau. A mesure que le lard retombe sur le plan incliné, on le coupe en larges morceaux auxquels on donne le nom anglais de *flake*; et on les jette dans de vastes cuves. L'huile qui coule sur le plan est reçue dans des auge.

Les pauvres ne manquent jamais de venir quérir leur part de la pêche; et la charité proverbiale de la société ne les renvoie jamais les mains vides: chacun s'en retourne avec une *flaque* dans sa chaudière, ou accrochée au bout d'une petite branche. Les associés sont convaincus que le succès de leurs travaux dé-

pend des largesses qu'ils font à Dieu; et leur générosité mérite réellement ses bénédictions.

Les morceaux de graisse sont subdivisés en petites parties au moyen d'une machine, et jetés dans les bouilloires. L'huile qu'on en retire est fort recherchée à cause de sa limpidité, et surtout de ses qualités lubrifiantes. Elle est encore excellente pour l'éclairage: un lampion flottant brûle jusqu'à soixante-douze heures sans s'éteindre.

À défaut d'un nombre suffisant de futailles pour recueillir les huiles, on se servait autrefois d'une espèce d'outres confectionnée avec l'estomac des marsouins préparé à cet effet, et qu'on nommait *ouiskous*, sans doute d'après un mot sauvage.

Un marsouin donne jusqu'à trois cents pots, (une barrique et demi) d'huile.

Dans les années de grande abondance, quand il y avait deux et trois cents marsouins étendus à la fois sur le sable de la grève, une quantité énorme d'huile se perdit, et coulait en ruisseaux dans l'anse du Grand Dégras et dans celle du Petit Dégras qui l'avoisine.

On aura une idée des profits que la pêche de la Rivière-Ouelle a rapportés à ses actionnaires par le fait que l'huile s'est vendue à un prix qui a varié de cent à deux cents piastres la barrique. Au reste, il y aurait un article à écrire sur les richesses côtières de la Pointe, dont ils sont les propriétaires. Outre le marsouin, le poisson de différentes espèces, y abonde. On attribue cette fertilité à la situation de ce promontoire qui s'avance dans le fleuve entre des anses profondes: il projette à une lieue environ au large de celle de Sainte-Anne.

Dans le seul automne de 1870, plus de cent mille anguilles ont été prises sur ce littoral et dans son voisinage immédiat.

La peau du marsouin, dont il nous reste à parler, est revêtue d'un limon ou couche gélatineuse qui s'enlève facilement par la macération. Ce limon est lui-même recouvert d'une pellicule transparente et délicate assez semblable au papier de soie: elle se détache aisément.

La peau du marsouin est très-épaisse et d'une force extraordinaire, qu'elle soit verte ou corroyée. Comme ce cuir n'a pas de grain, il acquiert un poli superbe.

Le corroyage et le tannage de ce cuir sont dus à l'esprit de recherches et d'entreprises de feu M. C. Têtu, de la Rivière-Ouelle. Les premiers essais de ce procédé furent faits il y a une vingtaine d'années, et obtinrent un plein succès. L'invention de M. Têtu a été brevetée, et a reçu l'honneur d'une médaille et d'une mention honorable aux expositions universelles de Londres et de Paris.

15 juin 1873.

#### L'ETABLISSEMENT OU LA VILLA POTHIER.

Sur les bords de la rivière Maskinongé, à environ deux lieues au-dessus de son embouchure se trouve l'Établissement Pothier qu'on aurait dû dès le principe, appeler la Villa Pothier, du nom de l'honorable personnage qui le construisit, en des jours où la fortune souriait à ses splendides essais. Probablement la grande étendue des fermes, des magnifiques massifs d'arbres, des bocages qui en dépendaient et qui relevaient merveilleusement les vastes constructions qu'ils ombrageaient ont fait donner à ce manoir, la dénomination plus générale d'Établissement.

Avenues d'arbres toujours verts, bois ombrageux, massifs de pins, d'ormes et d'érables, vastes jardins, parterres rians, fermes cultivées avec goût, avec une rare intelligence, toutes ces merveilles, propres à embellir la vie champêtre et à en faire apprécier les avantages, se trouvaient artistement groupés autour de ce séjour enchanteur. Ajoutons que c'était le fruit de dix ou douze années de travaux incessants, dispendieux, et le résultat d'essais réitérés tentés avec énergie par un homme actif, vigilant, ferme et plein de ressources.

L'amateur qui a l'avantage de promener ses pas sur ce tertre enchanteur bénit la main du Créateur qui a semé tant d'agrément sur ce local enchanté, et loue le grand seigneur dont le bon goût a présidé à ces embellissements que sa munificence se plaisait à disposer, à coordonner d'une manière si romantique. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que l'Hon. Pothier, l'heureux possesseur de cette résidence féerique, avait pris les choses dans leur enfance, qu'il avait commencé à opérer en 1811, sur un sol ingrat, inégal, tourmenté et en pleine solitude, qu'il lui a fallu acquérir par fractions de divers particuliers, aux extrémités de leurs propriétés respectives, pour avoir à l'endroit où il voulait asseoir sa résidence champêtre, espace, solitude, liberté, puis nature richement décorée.

Ce terrain de plus de trois cents acres en superficie, raboteux et accidenté, couvert d'arbres rabougris croissant péniblement sur un sol glaiseux et sec, n'offrait aucun avantage apparent. Il fallait le niveler, l'arroser, le fertiliser et disposer toute cette rustique campagne sur un plan régulier. C'est à force d'énergie et de persévérance que l'on changea ce paysage et qu'on le transforma de tout en tout. Sur une surface nivelée à grands frais, on traça des chemins, des avenues, on construisit des maisons pour les fermiers, pour les charpentiers, pour les forgerons, pour les mécaniciens, pour les meuniers, puis on ne tarda pas à voir surgir scieries, machines à carder, moulins à farine, etc., etc. Ce moulin, solide, construction en pierre, spacieux et à trois étages, puis couvert en ferblanc et muni de cinq paires de moulanges était complet et fini dans toutes ses parties. Et tous ces dispendieux travaux se faisaient en 1815-18, alors que le pays n'offrait que peu de ressources et peu de numéraire.

Après avoir élevé une résidence à ses employés et des logements pour ses fermiers, M. Pothier construisit une maison à deux étages pour servir de bureau aux agents, aux mesureurs de bois, aux commis, etc., avec dépendances, hangars grands et solides, remises, granges, écuries, et autres bâtiments de ferme et d'usines. Et l'année suivante, le magnifique seigneur se construisait une résidence, sa maison proprement dite, vaste édifice, élégant, avec ailes, veranda, colombiers, etc. Cette superbe maison ne mesure pas moins de cent dix pieds de long sur quarante de large, avec en outre, une allonge s'étendant à l'arrière d'environ cinquante pieds. Elle est d'un bon goût et d'un fini qui ne laisse rien à désirer. C'est dire que le propriétaire actuel, (M. Lefebvre) s'est évertué à tout y maintenir en bon ordre. De vastes vergers en ornaient le devant et des spacieux jardins avec vergers, etc., se prolongeaient en arrière.

Cet édifice enchanteur se trouve au milieu d'un paysage romantique sur la rive Nord-est de la rivière Maskinongé, dont les bords s'élèvent graduellement depuis son embouchure jusqu'à l'extrémité du Fief Marie Anne, où commence alors la Seigneurie DeLanaudière, sur laquelle se trouve la Chûte qui est à environ trente arpents au-dessus du manoir, et où l'élévation des rivages atteint quatre cents pieds et au-delà. Bouchette, l'illustre auteur de la Topographie du Canada, dit que l'eau tombe de cascade en cascades d'une hauteur de plus de trois cents pieds. Dans le voisinage de cette chute se trouve du minerai de fer en telle abondance qu'on a songé plusieurs fois à y établir des usines et des fonderies pour la préparation du fer. On pourrait les maintenir sans trop de frais vu la proximité de l'eau et du combustible.

Ces créations, ces constructions vastes et multipliées, se trouvent dans le Fief Marie-Anne, non dans la Seigneurie DeLanaudière qui fut originairement concédée en 1750, par le Marquis de La Jonquière et l'Intendant Bigot, à Charles-François Tarrieu De Lanaudière, le premier Canadien qui ait été appelé à faire partie du Conseil Législatif. Il s'était distingué à la journée de Carillon et sous les murs de Québec, et quand il eut porté haut et ferme les drapeaux du Roi de France sous lesquels il s'était rangé à l'âge de quatorze ans seulement, il voulut soutenir bravement les couleurs de Sa Majesté Britannique lorsque le sort des armes changea sa destinée. Lanaudière avait accompagné le Général Carleton en Angleterre et reçu du Roi George III cadeaux et faveurs insignes. Il fut fait prisonnier dans la guerre avec les Etats-Unis, et pour l'indemniser des pertes considérables en ces jours d'infortune, il reçut une pension du Roi d'Angleterre.

L'Hon. Toussaint Pothier, en outre de l'acquisition qu'il avait déjà faite du Fief Marie-Anne, acheta cette seigneurie, y traça chemins et rangs de concession. L'esprit d'entreprise qui le poussait ne lui permit pas de jouir de ses revenus dans le désœuvrement, et dans les amusements qu'offrait sa ville natale, Montréal. Homme sérieux, il lui fallait des occupations, et comme il était tout dévoué à son pays, il tourna ses regards sur ce qui pouvait lui être utile. Bientôt il y établit nombreux chantiers de bois de construction, de vastes fermes, et les défrichements se firent avec rapidité, sur plusieurs points de la belle seigneurie livrée à l'exploitation. Après en avoir joui pendant plus de trente ans, cette riche propriété passa indivisément, tant le Fief Marie-Anne que la Seigneurie DeLanaudière, en 1842, aux mains de Samuel Gerrard, Ecr., de Montréal, et, en 1867, les héritiers de ces derniers la vendirent à Michel Lefebvre, Ecr., qui en est encore le propriétaire, (distraction faite cependant de la Seigneurie DeLanaudière, que ce dernier a vendue comme nous verrons ci-après, et que les nouveaux acquéreurs ont réinstallée de bâtisses, moulins, etc., etc., et qui forme cependant un établissement séparé de celui dont il est question présentement,) qui y réside, et la magnifique villa de l'Hon. Toussaint Pothier, est maintenue sur un pied fort digne d'éloge et qui fait honneur au propriétaire actuel.

À l'aspect du splendide établissement qu'on est toujours porté à désigner du nom de son auteur Pothier, on arrive naturellement à parler de feu le célèbre propriétaire de ces lieux enchantés. Nous n'avons sur le compte de cet illustre financier, que des notions incomplètes, mais que nous allons réunir complaisamment, n'ayant pas eu d'autre occasion de mettre sous le regard du lecteur les titres du grand citoyen. Il a rempli les diverses fonctions et charges dont il a été revêtu, avec une distinction qui a illustré son nom.

L'Hon. Toussaint Pothier descendait d'une ancienne famille française dont le premier représentant en cette colonie s'appela aussi Toussaint. Comme son père, il se trouva de bonne heure engagé dans le commerce des pelleteries; dès 1790, il faisait partie de l'association dite *Ancienne Compagnie du Nord-Ouest*, qui faisait concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette Compagnie du Nord-Ouest fondée dans l'hiver de 1783 sous les auspices de MM. Rocheblave, Frobisher, Cotté, Pothier père, McTavish et autres marchands de Montréal, prospéra pendant une dizaine d'années malgré les rivalités et les divisions intestines qui compromettaient ses intérêts. Les nommés Becker, le Bostonnais, Purryman et autres, ne trouvant pas les partages faits d'une manière équitable troublèrent d'abord la marche des associés et s'en séparèrent ensuite. Ils tentèrent de former une nouvelle compagnie et de s'allier ensemble plusieurs marchands de Montréal, de Québec, du Détroit même, et commencèrent des opérations sur une assez vaste échelle sous le nom de *Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest*, mais après quelques tentatives, quelques efforts isolés, les associés des deux compagnies rivales, s'amalgamèrent pour ne fonder qu'une

seule Compagnie dite du Nord-Ouest, qui s'est maintenue jusqu'en 1827.

MM. Pothier père et fils, s'étaient de bonne heure incorporés à ces associations, avec leurs amis MM. de LaGorgendière, de Rocheblave, et le fils, par son activité, son ardeur et par son dévouement, fut regardé bientôt comme habile négociant, comme un financier consommé, comme un sujet fort avantageux au parti. Sa belle intelligence, sa rare activité et sa haute capacité mises sans réserve au service des associés, le firent bientôt apprécier et considérer comme l'âme de la compagnie qui, sous sa direction ferme et intelligente, faisait annuellement des affaires à Londres, pour un montant qui atteignait £258,000 et même £300,000 sterling. On a évalué à 80,000 livres la somme distribuée chaque année aux employés de la société. Le capital consacré à cette association était plus considérable que celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les retours annuels de la compagnie canadienne quadruplaient ceux de la compagnie anglaise. Cette compagnie puissante remplaçant les traités et les négociants français qui faisaient le commerce des fourrures jusque dans les contrées occidentales du Lac Supérieur. Deux ou trois ans après la cession de cette colonie à Sa Majesté Britannique, ils pénétrèrent, comme sujets anglais, beaucoup plus loin dans l'intérieur, firent entre eux des conventions pour leur sûreté commune, et réunirent tous les genres de commerce sous une seule dénomination *Commerce du Nord-Ouest*. Cette compagnie avait en 1812-13, porté ses comptoirs jusque sur les rives de l'Océan Pacifique, et la fructueuse Compagnie du Nord-Ouest régna pendant longtemps sur les lacs glacés, et sur les forêts sauvages du Canada, avec un absolutisme presque égal à celui de la Compagnie des Indes sur les climats voluptueux et magnifiques de l'Orient.

Pendant qu'à la tête de cette vaste association commerciale, M. Pothier faisait honneur à ses concitoyens et déployait ses rares aptitudes financières et ses ressources comme administrateur, le gouvernement provincial désireux de s'assurer les services de cet homme de mérite, se décida à organiser temporairement une *Compagnie de voyageurs* pour suppléer au défaut de forces navales, dont le besoin se faisait grandement sentir dans les opérations militaires qu'il fallait conduire sur les lacs. Le gouverneur s'étant entendu avec les directeurs de la Compagnie, vit avec plaisir qu'on lui indiquait M. Pothier, dont le nom raisonnait agréablement et depuis longtemps à ses oreilles. On le présenta comme capable d'organiser un bataillon et de le diriger; aussi l'entreprise alla à grands pas, et M. Pothier fut de suite élevé au rang de major. Cependant, le gouvernement ayant conçu des doutes sur ses attributions, et ne voulant pas donner le droit de maintenir ce corps en temps de paix, les voyageurs furent reformés. A cette époque, M. Pothier qui, ainsi que son père, avait rompu ses engagements avec les associés du Nord-Ouest, prit rang dans la milice, et fut élevé au rang de capitaine du second bataillon de Montréal; mais deux ou trois jours après, M. Pothier père, ayant été promu au rang de lieutenant-colonel de la milice de L'Acadie, le fils fut nommé major, et continua à s'élever aux premières charges sous les auspices des autorités que sa conduite rendait toujours fort bienveillantes à son égard. Aussi, peu après 1820, M. Pothier est appelé à exercer la charge de magistrat, et cinq ans encore après, il est nommé commissaire pour la construction du canal Lachine. Déjà l'Hon. Toussaint Pothier était membre du Conseil Législatif. Ce grand citoyen fut successivement commissaire pour améliorer la navigation du port de Montréal conjointement avec les honorables MM. Moffat et DeBleury, puis arbitre pour les revenus de douane à partager entre le Bas et le Haut-Canada, d'après l'acte 3e George III, chap. 119. M. Pothier sans cesse occupé des devoirs de sa charge, montra beaucoup d'activité et de capacité en cette spécialité, aussi, fut-il bientôt appelé au Conseil exécutif et au Conseil spécial après la suspension de la constitution de 1838.

Nous ne saurions méconnaître les services de l'Hon. Pothier comme commissaire nommé par la législature provinciale de 1827 pour l'exploration des terrains situés entre l'Outaouais et le Saguenay. Il se trouve dans ce rapport des pages utiles et fort intéressantes qui ont été plus d'une fois recherchées par les savants et par les chefs des divers départements publics. Ce précieux département contient une foule d'observations sur la nature des terrains sur les bois, de construction, sur les ressources des terres, des lacs, etc.

Comme ami des arts, il se hâta de s'associer aux MM. Workman, Robertson et autres pour la fondation de la société d'histoire naturelle de Montréal, et ce corps savant se compta heureux de compter M. Pothier au nombre de ses fondateurs, et aussi, comme un de ses bienfaiteurs.

Les devoirs des différentes charges qu'il remplissait, ne lui faisaient pas, toutefois, perdre de vue, ses établissements de Maskinongé. Il ne pouvait les visiter que rarement, mais il voulait que tout y fut conduit et dirigé comme s'il eût été présent. Ses préposés, ses agents tenaient tout en ordre parfait, et, sous sa direction, montraient aux visiteurs étonnés, les travaux compliqués d'un grand établissement toujours en activité et les ressources des arts, de l'horticulture et de l'industrie constamment à leur disposition.

Pour tenir ainsi son monde toujours en haleine, pour ne rien laisser languir notre industrieux concitoyen se faisant rendre compte minutieusement, chaque semaine par ses employés; il leur renvoyait à des périodes rapprochées, mais pas régulières, des instructions détaillées sur ce qu'il convenait de faire, de pousser avec vigueur ou d'entreprendre.

Un chef était chargé de diriger le chantier pour l'exploita-

tion des bois de construction, un autre était chargé de la vente et concession des terres, l'un avait la direction des moulins, l'autre la conduite des fermes, et tous rivalisaient de zèle sous les yeux d'intendants choisis, aptes et vigilants, pour montrer la plus grande somme de volonté, de travail et de profits.

L'assiduité des employés, leur belle disposition à seconder les vues du patron de tant d'entreprises, déterminèrent ce monsieur à attirer des colons en grand nombre dans sa seigneurie. Il offrit aux loyalistes des Etats-Unis les conditions les plus avantageuses, décida une vingtaine de familles à déployer leurs tentes en ces parages, et la plupart se sont maintenus en possession des terres que leur avait octroyées le seigneur bienveillant. Bienôt, sur l'opinion de l'avocat général Uniaké, M. Pothier acquit le canton de Brandon, qu'il se hâta de concéder. Des étrangers, qui se croyaient sur des terres de la Couronne, y avaient commencé des défrichements et se trouvèrent à faire partie des domaines de ce monsieur. En 1827 Brandon fut érigé en canton, quoique le *Warrant d'arpentage* soit de 1808.

Comme on le voit, le grand citoyen ne se donnait ni repos ni trêve, et les moments que lui laissait les devoirs de ses charges publiques étaient employés à avancer le défrichement, à étendre le commerce et à faire fleurir l'agriculture dans ses domaines. Le manoir, pourvu de tout ce que requièrent confort et aisance, était toujours au complet, et les visiteurs, en grand nombre, étaient accueillis avec la plus grande urbanité par les employés, qui recevaient des ordres très-explicites à cette fin. Les magistrats du district, les messieurs du clergé y rencontraient des négociants des villes, des fonctionnaires publics et d'autres visiteurs en grand nombre attirés par l'aspect du pays, par des affaires ou par le renom de l'aimable grand seigneur. Sir Jas. Kempt se donna le plaisir d'y visiter son ami l'hon. Pothier, qu'il avait connu bien avant cette époque, dans les campagnes, sur les lacs en 1812 et 1813, lorsque ce militaire était capitaine Paie-Maitre dans les troupes qu'avait réunies Sir George Prevost.

Enfin le poids des années et les infirmités séniles se faisant sentir, le seigneur Du Fief Marie-Anne De Lanaudière comprit qu'il devait se défaire de ses grandes propriétés qui avaient absorbé ses moments et ses revenus, le Fief Lagauchetière à Montréal, Marie-Anne et De Lanaudière furent sacrifiés, mais à des conditions qui lui permirent de soutenir encore, dans leur âge avancé, plusieurs de ses employés dont il se plaisait à reconnaître la fidélité et le dévouement. Son épouse, madame Anne-Françoise Bruyères, étant morte, M. Pothier fut inconsolable de cette séparation, le souvenir des vertus de cette femme distinguée, patronne de tant de bonnes œuvres, les bonnes qualités dont son cœur compatissant et généreux était orné, la firent toujours regretter à son mari, les épreuves et les amertumes de la séparation n'eurent de fin qu'avec sa vie.

L'hon. M. Pothier mourut à Montréal, le 25 octobre 1845, à l'âge de 75 ans.

MANOIR ET MOULINS DE M. MICHEL LEFEBVRE.

Pour faire suite au récit intéressant qui précède nous devons dire que l'établissement de feu l'honorable Toussaint Pothier n'a rien perdu de son importance et de sa valeur entre les mains de M. Lefebvre.

M. Lefebvre qui s'était déjà distingué à Montréal par son esprit d'entreprise et son activité ne pouvait rester oisif dans un endroit où il y avait tant à faire encore. Il n'a pas craint de dépenser vingt-cinq à trente mille piastres en réparations et améliorations de toutes sortes. Tout sous sa direction a repris une vie nouvelle; il a voulu tirer parti de tout, ne rien laisser perdre.

Aujourd'hui, cet établissement splendide comprend: un moulin à farine de quatre-vingts pieds de front sur quarante-cinq de profondeur, bâti en pierre, à trois étages, couvert en ferblanc, un moulin à scie, deux moulins à carder, un moulin à raser l'étoffe, un moulin à fouler, deux presses, une teinturerie, des hangars, granges, écuries et autres dépendances au nombre de dix ou douze.

Le manoir qui domine les moulins est une vraie maison de seigneur, spacieuse et de belle apparence, située dans un endroit pittoresque, sur un coteau couvert d'arbres touffus.

La nature et la main de l'homme, se sont unies pour faire de cet endroit un séjour des plus agréables.

La propriété donne maintenant des revenus considérables, mais M. Lefebvre désirant revenir à Montréal déployer son activité dans la ville où il a déjà fait une fortune, consentirait à se déposséder de cette magnifique propriété.

Nous devons ajouter que le pouvoir d'eau qui alimente les moulins est de première qualité et offre des avantages inappréciables à l'industrie. Nous sommes certains que plus tard on verra de riches manufactures en cet endroit.

Nous devons au Rev. M. Bois, curé de Maskinongé, l'histoire remarquable de l'établissement Pothier.

L'usage du tabac cause l'indigestion, la palpitation, la lenteur de l'esprit, le désir des boissons enivrantes et un pouls intermittent; il détruit la vitalité du sang, produit l'étourdissement, dérange le sommeil, rend un homme misérable et prématurément vieux. Quand les maladies sont sérieuses et enracinées, le meilleur remède est le Sirop Composé d'Hypophosphite de Fellows, vu qu'il rétablit la circulation, le ganglion nerveux, refait les muscles, et procure un foie, un cœur, un estomac et un esprit sains.

Le Liquide Rhumathique de Jacobs guérit la maladie des reins.

ETAT NOMINATIF No. 59, des Emigrants embarqués à bord du Steamer *Nestorian* partant de Liverpool le 17 Juin pour Halifax, par les soins de M. G. Bossange, Agent de la Puissance à Paris.

Nom	Prénoms.	Age.	Nationalité.	Profession	Adultes.	Enfants.	Bébés.	Destination.
748	Bonnet	Auguste	19	Français	Mineur	1		Halifax
749	L'Extrait	Jacques	27	do	do	1		do
750	Roumeas	Louis	32	do	do	1		do
751	Jérôme	Louis	34	do	do	1		do
752	Dollars	Laurat	23	do	do	1		do
753	Buisson	Adolphe	39	do	do	1		do
754	do	Octavie	24	do	do	1		do
755	Carrier	Pierre	36	do	Couturière	1		do
756	Jamenes	Joseph	32	do	Mineur	1		do
757	Ramet	Gerard	26	do	do	1		do
758	Palayret	Antoine	53	do	do	1		do
759	do	Marie	34	do	do	1		do
760	Bert	Frédéric	38	Italien	Blanchis.	1		do
761	do	Stéphanie	28	do	Mineur.	1		do
762	do	Frédéric	7	do	Couturière	1		do
763	do	David	2	do	do	1		do
764	do	Marie	9 m	do	do	1		do
765	Calomme	François	39	Belge	Mineur	1		do
766	Harey	Antoine	23	Italien	do	1		do
767	Brunon	Jean	46	Français	do	1		do
768	do	Elisabeth	21	do	Couturière	1		do
769	do	Pierre	24	do	Mineur	1		do
770	do	Annette	22	do	Couturière	1		do
771	do	Françoise	16	do	do	1		do
772	do	Ambrise	15	do	Mineur	1		do
773	Fontvielle	Guillaume	31	do	do	1		do
774	Chazotte	Jean	37	do	do	1		do
775	Talido	Giuseppe	27	Italien	do	1		do
776	Berberini	André	27	do	do	1		do
777	Croizat	François	40	Français	do	1		do
778	Gagné	André	18	do	do	1		do
779	Degrange	André	30	do	do	1		do
780	Grandguillaume	Raphael	29	do	do	1		do
781	do	Adeline	22	do	do	1		do
782	Pagnotta	Pasquale	35	Italien	do	1		do
783	Chavel	Philibert	25	do	Mineur	1		do
					Total.	33	2	1

GUSTAVE BOSSANGE.  
S. E. & O.  
Paris, 17 Juin 1873.

ETAT NOMINATIF No. 60, des Emigrants embarqués à bord du Steamer *Circassian* partant de Liverpool le 19 Juin 1873 pour Québec, par les soins de M. G. Bossange, Agent de la Puissance à Paris.

Nom.	Prénoms.	Age.	Nationalité.	Profession	Adultes.	Enfants.	Bébés.	Destination.
785	Boué	Pierre	29	Français	Ajusteur	1		Québec
786	do	Marie	22	do	Couturière	1		do
787	Pelletier	Emile	23	do	Serrurier	1		do
788	Favier	Etiennette	28	do	Fermière	1		do
789	do	François	11	do	do	1		do
790	do	Clotilde	9	do	do	1		do
791	do	Félix	7	do	do	1		do
792	do	Christine	6	do	do	1		do
793	do	Charles	1	do	do	1		do
794	do	Pierre	1	do	do	1		do
795	Caron	Pierre	41	do	Jardinier	1		do
796	do	Jeanne	54	do	Cuisinière	1		do
797	Gachet	Louis	28	do	Maçon	1		do
798	do	Joséphine	20	do	Couturière	1		do
799	do	Marie	4 m	do	do	1		do
800	Boiron	Alexandre	21	do	Aubenas	1		do
801	Combass	Proper	31	do	Fergeron	1		do
802	Goffroy	Jacques	41	do	Ajusteur	1		do
803	Caplin	Eugène	44	do	Cultivat.	1		do
804	Kuhn	Titus	30	Alsacien	do	1		do
805	Schmitt	Nicolas	29	do	Cordon.	1		do
806	Kuhn	George	32	do	Maçon	1		do
807	do	Sophie	24	do	Couturière	1		do
808	do	Louise	1	do	do	1		do
809	Cunin	Jean G.	53	do	Chaudron.	1		do
810	do	Marie Louise	47	do	Couturière	1		do
811	do	Joséphine	11	do	do	1		do
812	do	Jules	9	do	do	1		do
813	Unolt	Marie	23	do	Papetière	1		do
814	do	Emilie	4	do	do	1		do
815	Eid	Joseph	29	do	Chauffeur	1		do
816	do	Anatolie	30	do	Ménagère	1		do
817	Froger	Cyrille	32	Français	Mécanicien	1		do
818	Riché	Sylvain	32	do	Jardinier	1		do
819	Pasquier	Adolphe	24	do	do	1		do
820	do	Adrien	34	do	do	1		do
821	do	Marie Louise	34	do	Couturière	1		do
822	do	Angeline	19	do	Cuisinière	1		do
823	do	Clemence	11	do	do	1		do
824	do	Cyprienne	6 m	do	do	1		do
825	Gardol	Auguste	29	do	Meunier	1		do
826	Marie	Charles	47	do	Ajusteur	1		do
827	Blanchard	Julie	36	do	Lingère	1		do
828	do	Marguerite	16	do	do	1		do
829	do	Adolphe	46	do	Négociant	1		do
830	Bertaux	Antoine	46	do	Cultivat.	1		do
831	do	Mélanie	47	do	do	1		do
832	do	Julie	19	do	Couturière	1		do
833	do	Jules	10	do	do	1		do
834	do	Céline	9	do	do	1		do
835	do	Rosa	9	do	do	1		do
836	Wermelingar	Jules	39	do	Marbrier	1		do
837	do	Caroline	35	do	Couturière	1		do
838	do	do	9	do	do	1		do
839	do	Jules	10	do	do	1		do
840	do	Eugénie	6	do	do	1		do
841	do	Armand	2	do	do	1		do
842	Pi-on	Eugène	35	Belge	Terrassier	1		do
843	do	Mathilde	31	do	Ménagère	1		do
844	do	Eugène	11 m	do	do	1		do
845	do	Marie	1 m	do	do	1		do
846	Vanderert	Pierre	48	do	Terrassier	1		do
847	Gerard	Léopold	37	do	Chauffeur	1		do
848	do	Françoise	48	do	Couturière	1		do
849	do	Guillaume	8	do	do	1		do
850	do	Léopold	4	do	do	1		do
851	do	Jean Bapt.	11 m	do	do	1		do
852	Staut	Jean	36	do	Terrassier	1		do
853	Renders	François	28	do	do	1		do
854	Genens	Jean Baptiste	40	do	do	1		do
855	Jean	Auguste	20	Français	Peintre	1		do
856	Michaux	Louis	30	do	Journalier	1		do
857	Marchand	Pierre	29	do	Charron	1		do
858	Cesale	Antoinio	28	Italien	Ferblant.	1		do
859	Garrone	Bernardi	32	do	Journalier	1		do
860	Clayvriar	Félix	18	Français	Cultivat.	1		do
861	Davy	Jean Louis	20	do	Journalier	1		do
862	Gaussnin	Jules	24	do	Moussier	1		do
863	Garry	Jean	38	Alsacien	Chaudron.	1		do
864	do	Caroline	10	do	Couturière	1		do
865	do	do	10	do	do	1		do
866	do	Alfred	9	do	do	1		do
867	Herler	Antoine	35	do	Journalier	1		do
868	do	Eugénie	35	do	Couturière	1		do
869	Augsberger	Séraphin	26	do	Ajusteur	1		do
					Total.	58	19	8

GUSTAVE BOSSANGE.  
S. E. & O.  
Paris, 16 Juin, 1873.

LES PEUPLIERS DU DOMAINE.

Jamais ce souvenir ne peut m'être arraché!  
Comme le matelot brisé par la tempête,  
Je m'y tiens attaché.

ALFRED DE MUSSERT.

Salut, vieux peupliers qui penchez sur la route  
Vos longs rameaux feuillus tout chargés de senteurs,  
Qui bercez sur ma tête une ondoyante voûte  
Toute pleine d'oiseaux chanteurs!

Oh! j'aime à vous revoir, à l'époque enivrante  
Où, tout, sous le soleil, d'amour semble gémir!  
Oh! j'aime à vous revoir, quand la brise odorante  
Sous ses baisers vous fait frémir!

Car, dans le doux babil de la feuille qui tremble,  
Dans la chanson du nid sur la branche bercé,  
En extase je crois ouïr chanter ensemble  
Les voix suaves du passé!

Un soir, vous souvient-il? à la brise jalouse  
Livrant ses noirs cheveux aux anneaux parfumés,  
Elle m'avait suivi sur la molle pelouse  
Qu'ombraient vos rameaux aimés.

L'oiseau faisait entendre un joyeux babillage....  
Le vent disait tout bas un chant plein de douceur....  
Nous nous étions assis sous votre épais feuillage,  
Main dans la main, cœur près du cœur.

Nous causâmes longtemps sous l'arceau qui crépite.  
Oh! qu'elle était candide et comme je l'aimais!....  
Soir dont le souvenir fait que mon cœur palpite,  
Soir, je ne t'oublierai jamais!

Oui, mes vieux peupliers, à l'époque enivrante,  
Où tout, sous le soleil, d'amour semble gémir,  
Oui, j'aime à vous revoir, quand la brise odorante  
Sous ses baisers vous fait frémir!

Car, dans le doux babil de la feuille qui tremble,  
Dans la chanson du nid sur la branche bercé,  
En extase je crois ouïr chanter ensemble  
Les voix suaves du passé!

Mai 1871.

W. CHAPMAN.

CORRESPONDANCE DE PARIS.

Un habile écrivain de Paris va publier d'ici à quelque temps dans *L'Opinion Publique* des correspondances sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs. Ce serait un péché de laisser passer sans les admirer ces charmantes causeries, véritables bijoux parisiens.

PARIS, le 18 juin 1873.

La nouvelle politique inaugurée par les événements du 24 mai continue de nous donner le calme et la sécurité. Ainsi que je vous le disais dans ma dernière correspondance, les révolutionnaires, se sentant surveillés, n'osent plus faire le moindre mouvement ni se mettre en frais de la plus petite émeute. Les radicaux, (républicains avancés, socialistes, communalards) ne se signalent plus que par des excentricités. Pendant que les catholiques de toutes les classes, magistrats, fonctionnaires, officiers supérieurs, généraux, ministres, se rendent aux sanctuaires les plus vénérés, à Chartres, à Paray-le-Monial, à Lourdes, etc., et vont implorer les bénédictions d'en haut, le parti des matérialistes et ses athées parodie grossièrement les cérémonies religieuses et insulte à toutes nos croyances. On nous citait dernièrement une petite ville où un radical avait, pour imiter la cérémonie du baptême, répandu quelques gouttes de pétrole sur la tête de sa petite fille. Aujourd'hui, les révolutionnaires n'osent plus procéder publiquement à de pareils actes. A Lyon, par exemple, les membres du comité ultra-démocratique de la rue Grôlée, affichant hautement leurs principes athéistes, faisaient enterrer sans prêtres tous les ouvriers du parti républicain. Ces enterrements "civils" servaient de prétexte à des manifestations irréligieuses et scandaleuses qui ont indigné tous les honnêtes gens. Le préfet de Lyon, se conformant aux instructions du nouveau gouvernement a ordonné que ces inhumations auraient désormais lieu avant 7 heures du matin. C'est à M. le duc de Broglie, chef du ministère, qu'est due l'initiative de cette mesure. A propos de M. le duc de Broglie permettez-moi de vous dire que nous avons bien ri, à Paris, de l'amusante bévue commise par le *New York Herald*. Le journal de M. Bennett ne s'est-il pas avisé d'annoncer à ses lecteurs que M. le duc de Broglie avait été déjà ministre sous le gouvernement de Louis-Philippe, et qu'en 1815, étant pair de France, il avait voté en faveur du maréchal Ney? Le *Herald* a tout simplement confondu le père avec le fils; il ne s'est pas aperçu qu'il donnait au nouveau ministre quelque chose comme quatre-vingt quinze ans. Or, M. le duc de Broglie actuel n'en a tout au plus que 52. C'est un homme des plus distingués et un écrivain éminent. Il a écrit l'histoire de l'empire romain aux IIe et IIIe siècles, et si la politique ne l'absorbait pas en ce moment, il écrirait une réputation en règle du dernier livre que vient de faire paraître M. Ernest Renan. L'auteur de la *Vie de Jésus* a fait paraître en effet, la semaine dernière, un nouvel ouvrage sur les origines du christianisme. Cet ouvrage intitulé *L'Antechrist*, a la prétention de démontrer que la Bête de l'Apocalypse n'est autre chose que Néron, et que par conséquent l'Antechrist, au lieu de précéder immédiatement la fin du monde, a été de deux siècles seulement, postérieur au Christ. En soutenant cette thèse, M. Ernest Renan, s'est approprié les théories des docteurs allemands, Strauss et Volkmar. Mais là ne s'est pas borné notre compatriote. Il a voulu donner une portée politique à son livre, et pour arriver à ce but, il est entré dans des considérations qui sembleraient plutôt émaner d

phera à Rome, serait d'incendier la Basilique de Saint-Pierre. C'est là, le seul moyen, disait-il, d'en finir avec le catholicisme. M. Renan, comme vous le voyez, pense de même, bien qu'il emploie des expressions plus mitigées.

Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que le livre de *L'An ebrist* n'aura jamais le succès des ouvrages qui faisaient partie de la bibliothèque de M. Perkins et que viennent de se disputer tous les bibliophiles de France et d'Angleterre. Parmi ces ouvrages, on remarquait deux exemplaires de ce livre par excellence, de la Bible que M. Renan voudrait discréditer mais dont il ne parviendra jamais à diminuer l'autorité et le prestige : l'un des exemplaires était sur velin, l'autre sur papier. C'était la première édition de l'Écriture Sainte, le premier livre imprimé avec des caractères en métal, par Gutenberg et Faust (1650.) L'exemplaire sur velin s'est vendu 85,000 francs ; l'exemplaire sur papier, 67,250 francs.

Les docteurs allemands et M. Ernest Renan, si bruyantes que soient leurs publications, n'atteindront jamais non plus à la renommée qu'obtiennent sans la chercher, les religieux les plus humbles. Voici, en effet, que toute l'Europe catholique s'occupe d'élever une statue au Rév. M. de la Salle, le pieux fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Tous les départements de France ont tenu à envoyer leur obole. Et devant cet empressement, les vicaires-généraux de la Province se sont mis à la tête de comités pour recueillir les souscriptions dont le maximum a été fixé à 60 centimes. Le nombre des élèves instruits annuellement par les Frères des Ecoles Chrétiennes est de 300,000 au moins. Les études durent six ans, mais les étudiants se renouvellent plus souvent. On peut donc calculer que depuis le commencement du siècle, près de 9,000,000 d'enfants leur doivent leur instruction. Que tous ceux l'entre eux qui vivent encore donnent seulement deux sous, et l'abbé de la Salle aura un monument de la plus grande magnificence.

Le beau temps viendra-t-il ? Ne reviendra-t-il pas ? Telle est la question que l'on s'a-tresse depuis six semaines. Les orages succèdent aux orages, et bien que nous ne soyons pas en Amérique, nous avons eu de véritables cyclopes qui ont produit des désastres épouvantables. Pour le moment, l'atmosphère est pure, les vents du nord ont cessé de souffler, la pluie ne ravine plus les chemins et, dans les bois pleins de frissons, fauvettes et rossignols chantent.

Je ne puis entendre le chant du rossignol sans que ma mémoire évoque le souvenir d'un artiste qui s'était un jour donné la tâche de noter les modulations de cet oiseau. Ce n'était pas chose facile ; mais avec de la patience, on vient à bout de tout. Il reconnut ainsi dans le chant de cet oiseau vingt-quatre notes différentes bien distinctes, et quand il fut bien convaincu de sa découverte, il se reposa, en songeant à Dieu qui fit tant de choses en six jours et chôma le septième, en disant : " En voilà assez." Cet artiste, en répétant entre ses dents le chant du rossignol qu'il avait fini par apprendre par cœur, se demanda très sérieusement si pareille découverte ne méritait pas les palmes académiques.

Le fait est, se disait-il, que M. un tel est de l'Académie des sciences parce qu'un jour il s'est imaginé de compter les œufs d'un hareng ou d'une carpe ; M. X... est de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour son travail sur le grand désert, où il a compté les pierres de la grande pyramide et déterminé la distance qu'il y a entre le sommet de chacune des deux, laquelle à ce qu'il paraît, représente, multipliée par le carré de je ne sais plus quoi, la distance existant autrefois entre le tombeau de Sesostris et l'endroit où gisaient les trésors royaux.

Un de ses amis, à qui l'artiste avait fait part de ses desirs, essayait de le détourner de cette voie. Il l'engageait à suivre son art, à travailler à un opéra depuis deux ans sur le chantier, à poursuivre l'étude de l'orgue où il était d'une force extraordinaire, afin d'obtenir celles de Saint Eustache dont il avait eu envie. Rien ne touchait plus son âme. Il avait trouvé les vingt-quatre notes du chant du rossignol, et tout le reste n'était plus rien.

J'ai révélé Dieu, s'écriait-il parfois dans son fol enthousiasme. C'était en effet, de la folie, une folie dans le genre de celle du collectionneur qui rattache le destin des empires à la possession d'un gaboulet sur lequel Horace ou Tibul aura modelé quelques sons amoureux. Eh bien ! on avait fini par flatter la manie de cet artiste, et tout le monde s'extasiait sur sa découverte.

Un jour, il emmène à la campagne quatre artistes de premier ordre parmi lesquels Meyerbeer, pour les convaincre de l'exactitude de sa transcription. Quel triomphe ! Ce qu'il avait noté était la réalité, la voix de l'aimable oiseau, l'œuvre de Dieu écrite sur du papier. Meyerbeer mit le papier dans sa poche d'un air rêveur, lui aussi était gagné à la toquade de son ami, et dès le lendemain il le prônait à son tour. Cela fit la trainée de la poudre, et, peu de temps après, on nommait notre homme à l'Institut.

Hélas ! il en est ainsi pour beaucoup de choses en ce monde. On se donne un mal infini afin de faire sérieusement sa position, et un misérable incident vient tout déranger. Le trouveur du chant du rossignol fit évincer plusieurs compositeurs de haut mérite, il leur fallut attendre de longues années, après que la vogue frivole s'était attachée à un farceur. Qui est-ce qui n'a pas rencontré sous ses pas, barrant son chemin, faisant avorter ses projets, au moins un trouveur du chant du rossignol.

Ceux-là encombrant sans relâche les avenues de la Fortune. On ne les croit pas dangereux, et ils vous passent sur le dos. " Il fallait un calculateur pour cet emploi, et ce fut un danseur qui l'obtint."

Beaumarchais, qui était un grand adaptateur, a dû trouver cette vérité-là dans Salomon.

Les *cockneys* européens sont en ce moment-ci dans la joie. L'arrivée du Shah de Perse les ravit en extase ; il y avait si longtemps que leur yeux n'avaient joui de la vue d'un monarque oriental. Un de mes amis qui arrive de Belgique m'a raconté tous les détails de l'arrivée du Shah à Bruxelles, et je ne puis résister au plaisir de vous les communiquer. Sa Majesté Nasser-Eddin est entré à trois heures quarante minutes dans la capitale de la Belgique. Les ministres, le gouverneur du Brabant, le président du conseil provincial, le bourgmestre de Bruxelles et un grand nombre de généraux s'étaient rendus à la gare où le roi et son fils sont arrivés quelques minutes avant le train.

Le Shah, nous a dit notre ami, est un assez bel homme, légèrement corpulent, à la figure énergique et calme, fortement basané—ou brillent deux yeux noirs dont le regard a une singulière profondeur. Il porte une forte moustache noire. Il marche pesamment avec un balancement tranquille qui n'est pas sans majesté.

Le Shah était en petit uniforme, il portait un bonnet d'astrakan noir très simple et une tunique de drap noir, sur laquelle brillaient d'énormes diamants, disposés en collier monumental.

Son sabre recourbé, dont le fourreau est enrichi de splendides pierreries, a pour poignée un faisceau, de brillants, de rubis, de saphirs et d'émeraudes. Ce sabre merveilleux est suspendu au ceinturon par une série de gros diamants rattachés les uns aux autres à la façon des chapelets. Le Shah et le roi des Belges se sont rendus au milieu d'une foule immense au palais royal. Un peloton de guides ouvrait la marche. Ensuite, précédée de quatre piqueurs, en grande livrée de gala, venait la voiture royale, magnifique landau où se tenait le roi des Belges et à sa droite le Shah de Perse. Ce dernier a répondu aux acclamations de la foule par de petits saluts tranquilles et bienveillants qui ont été très goûtés, car on prétendait que rendre un salut était au-dessous de Sa Majesté persane. A la suite de la voiture royale venaient de grandes voitures fermées, à livrées de gala, occupées par les principaux dignitaires de la cour persane et les officiers de l'état-major du roi et du comte de Flandres. Un second peloton de guides suivait au galop. A quatre heures et demie, le roi, le monarque oriental et sa suite entrèrent au palais de Bruxelles.

Permettez-moi maintenant d'ajouter à ces détails quelques renseignements particuliers sur " le Roi des Rois."

Sans être précisément myope, Nasser-Eddin se sert d'un pince-nez, de lunettes en or, qu'il fait passer adroitement par-dessus son bonnet en drap noir moutonné. Lors de son entrée solennelle à Moscou, il lorgnait la population et mettait parfois ses lunettes. Le Shah ne porte pas d'éperons. Pendant les trois jours qu'il a passés à Moscou, il a paru dans sept costumes différents. Les garnitures en diamants en constituent les variantes.

Par suite d'une fiction ingénieuse, le Shah voyage sans se détacher du sol persan. Tous les jours, on met dans ses bottes de la terre persane, dont une provision, renfermée dans un grand coffre, l'accompagne partout.

Nasser-Eddin ne porte pas de linge, ne se déshabille jamais entièrement pour la nuit, il couche par terre, comme un nomade sur un tapis, et son entourage fait de même. Il réveille ses serviteurs en leur donnant des coups de pied. Cela ne les empêche pas de s'asseoir ensuite à côté de lui, les pieds accroupis sur le tapis, et cela ne les a pas empêchés, deux fois de suite, de manger son déjeuner. Tout cela constitue un incroyable mélange de familiarité et de despotisme.

Depuis l'avènement de M. le maréchal de Mac-Mahon à la présidence de la république française, les journaux ont répété à l'envi les mots héroïques de cet homme illustre. Tous ont rappelé sa phrase magnifique en réponse à Pélissier. Le futur duc de Malakoff écrit au futur duc de Magenta entré sur la brèche le premier :—Vous allez vous faire tuer. Revenez. Et Mac-Mahon répond :—J'y suis ; j'y reste.

Il y a une lettre de Mac-Mahon, lettre inconnue et que j'ai pu me procurer encore plus admirable que ces quatre mots. C'était le soir de la bataille de Magenta. La plaine sombre était couverte de morts frappés tous par devant, pour la gloire de la journée, le général Mac-Mahon, et lui avait dit :—Vous êtes maréchal de France et duc de Magenta.

Revenu dans sa tente, Mac-Mahon resta seul. Il y a certaines heures où l'homme, arrivé au faite des grandeurs humaines, aime à repasser sa vie entière. Peut-être celui qui venait d'inscrire un nom de plus à la page d'airain où se lisent Austerlitz et Marengo, peut-être se rappelait-il le jour où, après dix ans de grade de capitaine, il voulait donner sa démission. Or, à cette époque de sa vie, le nouveau maréchal avait servi en Afrique sous les ordres de Changarnier qui était resté son ami. Alors il songe à lui annoncer sa fortune, et lui écrit ces quelques lignes, dignes d'un héros de Plutarque :

" Mon maître,  
" On m'a dit d'aller à gauche, j'ai été à droite. Il paraît que j'ai sauvé la France. Je suis maréchal et duc. A vous merci.  
MAC-MAHON."

Je parlais tout à l'heure de Pélissier. Lui aussi doit avoir sa place dans cette histoire des mots héroïques. Celui que je vais raconter est peu connu. C'est plutôt un acte de sang-froid admirable après un accès de colère.

Le maréchal était gouverneur de l'Algérie. Or, un matin, il se leva de mauvaise humeur, souffrant d'une ancienne blessure, pour aller passer une revue commandée la veille. Il monte à cheval et arrive sur le front de bandière.

Pélissier avait ordonné que tous les officiers eussent leur revolver chargé. Il commence l'inspection. Or, un jeune lieutenant de chasseurs d'Afrique, était arrivé en retard après un congé, et il n'avait pas eu le temps de prendre le costume réglementaire. Pélissier, déjà de mauvaise humeur, remarqua la mauvaise tenue de l'officier. Mille tonnerres ! cria-t-il, en voilà un qui est obéissant. Nous allons voir ! nous allons voir ! Et il pousse son cheval en avant pour se rapprocher du lieutenant. Par malheur, le cheval du maréchal butte contre une pierre, et, dans la secousse, le chapeau à plumes blanches de Pélissier roule à terre. Le jeune officier ne put retenir un sourire.

A cette vue, Pélissier sent la colère lui monter au cerveau. Il enfonce les éperons dans le ventre de son cheval, et, du bout de sa cravache, effleure la joue du lieutenant. Celui-ci devient horriblement pâle, arrache son revolver de ses fontes, et, à bout portant, tire sur Pélissier un coup de feu. Le pistolet rate.—Deux jours de salle de police à monsieur ! dit froidement le maréchal. Il a des armes en mauvais état.

Et il passe. Le lendemain, le lieutenant recevait à la salle de police la lettre suivante :

" Monsieur, je vous ai offensé, je vous en demande pardon.  
PÉLISSIER."

Le lieutenant s'appelait Marceau. J'ignore ce qu'il est devenu. On m'a dit qu'il vivait encore.

Je ne peux me résoudre à finir ma lettre sans vous raconter le trait d'un simple grenadier de la Garde, à Montereau. Napoléon I voit, vers quatre heures du soir, un grenadier à cheveau gris, au visage coururé, et ayant un oeil de moins. Il s'approche et lui dit :—Combien de fois as-tu été blessé ?—Dix-sept fois ! —Où as-tu perdu ton oeil ?—A Austerlitz. Et tes quinze autres blessures ?—En six ans, à Ulm, Bautzen, la Moskowa et Leipzig.—Tu n'es pas décoré ?—Non sire.—Eh bien ! tu l'es.

Le grenadier devient pâle, déchire avec ses dents un morceau de sa flanelle rouge et la passe à sa boutonnière en disant :—Maintenant, sire, je vais me faire tuer.

Deux heures après il était mort. Qu'on nous permette de poser une question aux prétendus philosophes et aux théoriciens du cosmopolitisme. Est-ce que toutes ces choses-là qui font frissonner et pleurer existaient, si le monde, ô pauvre métaphysicien ! adoptait votre infâme devise :

" La patrie n'est qu'un mot !"

## REVUE ÉTRANGÈRE.

## FRANCE.

Les nouvelles de France durant la semaine dernière, ont été sans importance. On ne s'occupe en ce moment que du Shah de Perse qui a été reçu à Paris avec enthousiasme. Quand bien même il n'y aurait que ses diamants, c'est bien assez pour qu'on désire le voir. C'est bien le shah le plus heureux qu'il y ait au monde.

En Italie la crise n'est pas finie, aucun gouvernement n'a pu être formé encore. Minghetti a échoué et le comte de Cambray Digny n'a pas été plus heureux. Victor-Emmanuel n'est pas sur un lit de roses. S'il y a des élections les radicaux pourraient bien l'emporter, et alors qu'arrivera-t-il ?

Les tremblements de terre qui se font sentir en ce moment dans certaines parties de l'Italie jettent partout l'épouvante. C'est dans les environs de Bellune surtout que les secousses ont été violentes, les eaux des lacs voisins sont devenues agitées et bouillantes.

## LIGNE DE VAPEURS DE LA MALLE ROYALE.

L'un des plus agréables voyages qu'on puisse faire est celui de Montréal à Ottawa. Pas en hiver, va-t-on dire immédiatement ; non, c'est vrai, le voyage en hiver par les chars est très-long et très-ennuyeux, mais en été, par les magnifiques bateaux de la Malle Royale, c'est un véritable voyage de plaisir. Rien de plus beau, de plus varié que le panorama qui se déroule aux regards du touriste, rien de mieux que la manière dont les voyageurs sont traités à bord des bateaux de la Compagnie. Nous conseillons à ceux qui ne savent où aller pour trouver réuni tout ce qui rend un voyage agréable, d'aller à Ottawa par les bateaux de la Malle Royale. Sans compter qu'Ottawa est une ville qui mérite d'être vue.

## TESTAMENT DE SIR GEORGE.

Le *Canadien* dit que le testament de Sir George Cartier est une tache sur sa mémoire. Nous sommes de son opinion et nous publierons ce testament dans notre prochain numéro.

## FAITS DIVERS.

FOLIES AMOUREUSES.—Auguste Stahl Nadler et Edouard Buehler, le premier Allemand, le second Alsacien, étaient cousins et demeuraient à Newark. Tous deux étaient éperdument épris d'une jeune veuve, Mme Barbara qui, justifiant trop son nom, ne voulait pour mari ni de l'un ni de l'autre. Auguste désespéré proposa à son cousin de finir leurs tourments respectifs en s'empoisonnant. Edouard accepta, et les jeunes gens partirent pour Waverley en emportant deux doses de laudanum. Le moment solennel arrivé, Auguste avala sa dose et Edouard, après un moment de réflexion, répandit la sienne à terre et revint tranquillement à Newark. Une enquête a dû être faite sur le corps d'Auguste. Il paraît qu'en apprenant sa mort, la belle Mme Barbara a haussé les épaules et laissé échapper le mot : Imbécile !

RASOIR CONJUGAL.—George Gazman, commis-voyageur pour une maison de bijouterie, demeurant à Astoria, avait eu avec sa femme quelques difficultés à la suite desquelles les époux sont restés séparés pendant plusieurs mois. Mais ces jours derniers la femme écrivit à son mari, lui donnant un rendez-vous pour mardi en vue d'arriver, si possible, à une réconciliation. George fut exact au rendez-vous, et le soir il emmena promener sa femme. Parvenus à quelque distance d'Astoria, les promeneurs s'assirent sur le bord de la route, et la femme, appliquant soudain un mouchoir imbibé de chloroforme sur le visage de son mari, de l'autre main le frappa dans la gorge avec un rasoir. George se débarrassa du mouchoir et courut tout sanglant à la prochaine station de police où il déposa une plainte contre sa femme, qui a été arrêtée. La prisonnière dément le récit de son mari. Malheureusement pour elle, un rasoir appartenant à son père a été ramassé à l'endroit où la tentative a été commise.

## NOS GRAVURES.

## MINE UNION.

Cette mine située dans un des endroits les plus pittoresques et les plus charmants de Terre-neuve a été découverte, il y a neuf ans. Elle donne du cuivre et du nickel en abondance.

## LE SHAH DE PERSE.

Nos lecteurs trouveront dans la correspondance parisienne des détails intéressants sur ce fameux shah.

## LE PERROQUET.

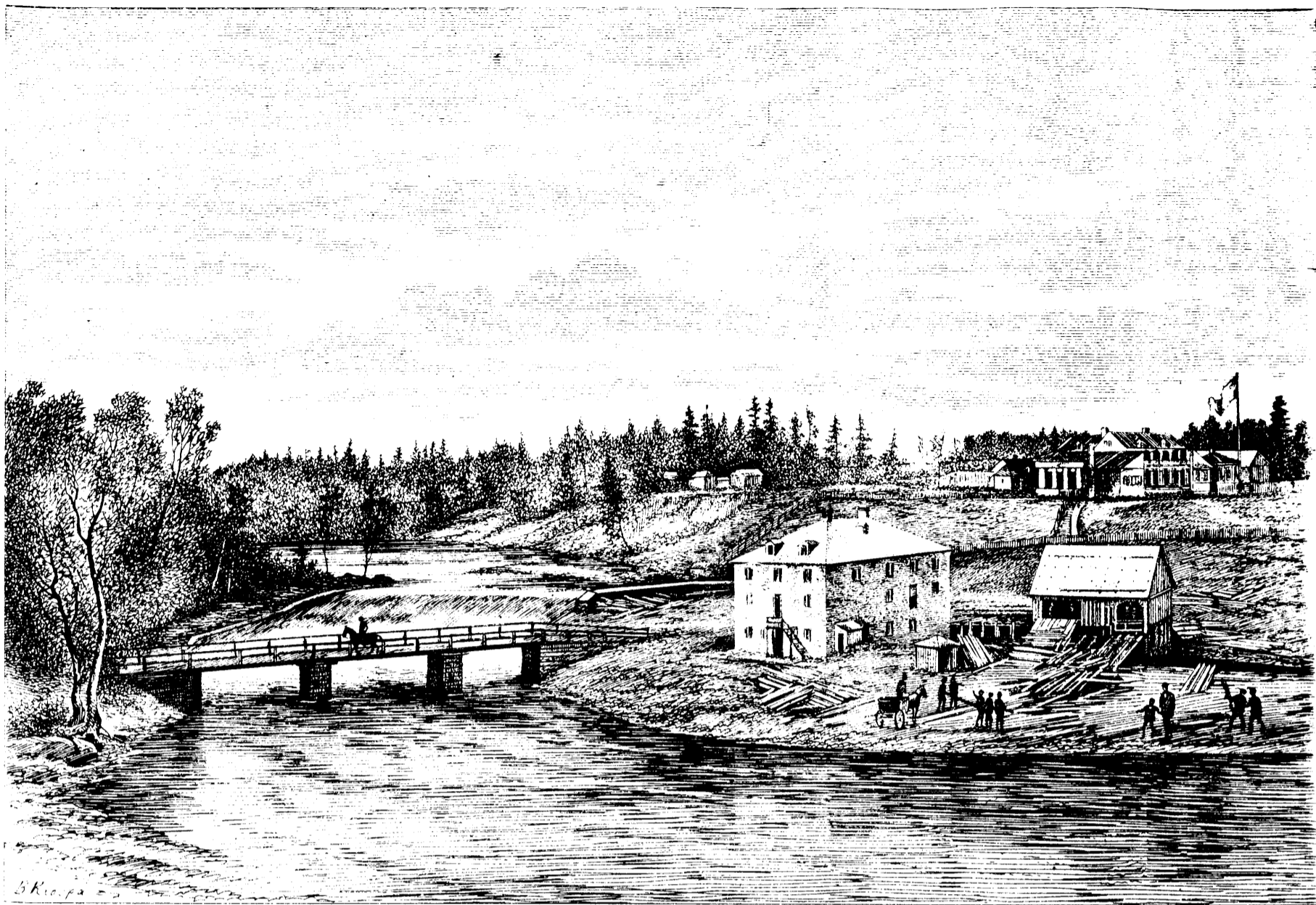
Autrefois chaque famille noble ou riche avait ses oiseaux apprivoisés. Les dames sortaient portant sur leurs épaules ou sur les mains de jolis perroquets ou autres oiseaux d'un grand prix. C'était de bon ton, et un moyen de distraction.

## BÂTISSÉS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE.

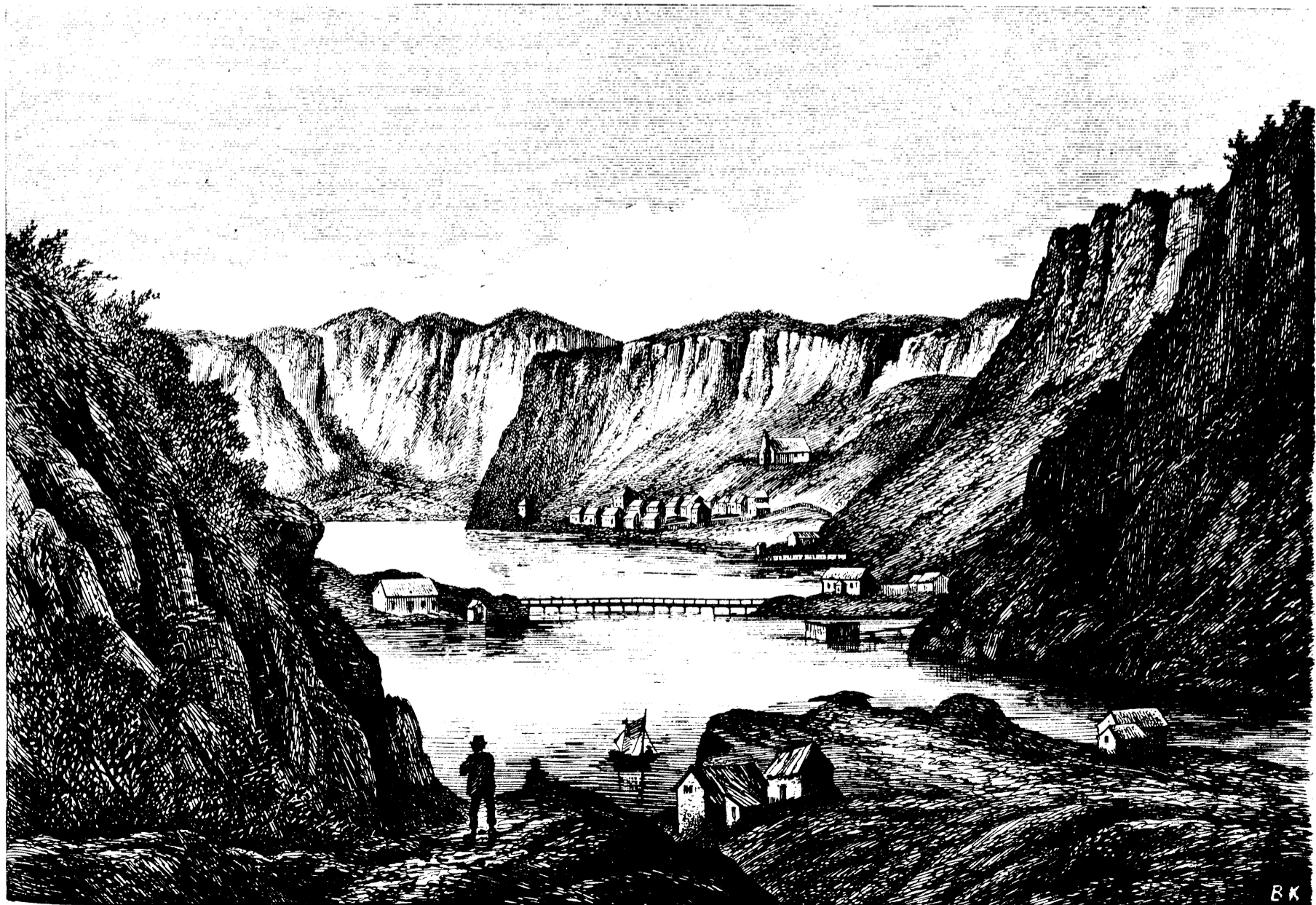
Nous avons déjà donné une description de ces bâtisses immenses qui ressemblent à une petite ville. Nous publierons quelque chose de plus dans notre prochain numéro.

## LES PRISONNIERS DANS LA COUR DU PÉNITENCIER DE KINGSTON.

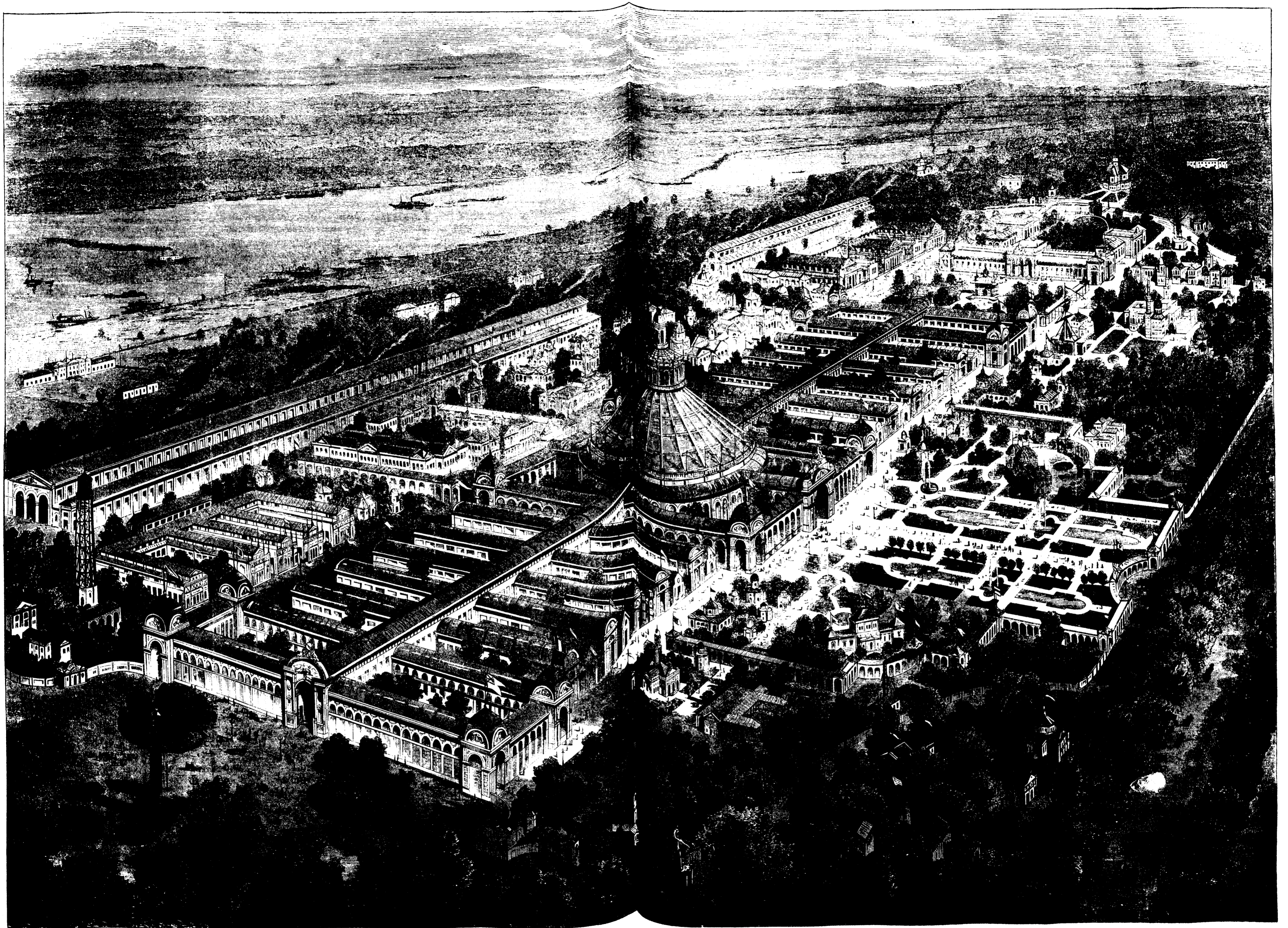
Cette gravure ne demande pas d'explications. Il est facile de voir à quels ouvrages sont occupés les prisonniers. Les uns travaillent le bois, d'autres cassent de la pierre. Ils travaillent par escouades sous l'œil des gardiens qui ne les perdent pas de vue.



MANOIR ET MOULINS DE MICHEL LEFEBVRE, ECR., À STE. URSULE.



MINE UNION, TILT COVE, BAIE DE NOTRE DAME, TERRENEUVE.





LES PRISONNIERS A L'OUVRAGE DANS LA COUR DU PENITENCIER DE KINGSTON



## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 10 JUILLET, 1873.

## LE COMITÉ HUNTINGTON.

Ce comité déjà célèbre a siégé, mais il ne siège plus. C'est mercredi qu'il s'est assemblé en présence d'un grand nombre de personnes. On était curieux de voir les membres de ce comité qui sont tous des hommes politiques de premier ordre et de voir se dérouler le drame du Pacifique dont on parlait depuis si longtemps.

Mais la joie a été courte, car M. Cameron, le président du comité, ayant lu la proclamation du gouverneur-général publiant le désaveu de la loi qui autorisait le comité à assermenter les témoins, M. James McDonald de Pictou, Nouvelle-Écosse, fit motion : Que vu le désaveu de la loi qui ne permettait plus au comité d'assermenter les témoins, suivant le désir de la Chambre, le comité s'ajournât pour ne procéder que lorsqu'il aurait reçu de nouvelles instructions de la Chambre.

M. Macdonald dit à l'appui de sa motion, qu'il croirait violer les instructions de la Chambre s'il procédait à entendre les témoins sans les assermenter.

MM. Blake et Dorion combattirent cette opinion avec vigueur. Ils prétendirent que le comité avait d'abord été nommé pour siéger comme un comité parlementaire ordinaire sans assermenter les témoins ; que plus tard, il est vrai, le comité avait reçu instruction d'assermenter les témoins, mais que la loi qui lui donnait ce droit ayant été désavouée par le gouvernement anglais, le comité tel qu'institué originairement n'en existait pas moins et n'en était pas moins tenu de procéder ; que la plupart des témoins étant des ministres ou des amis des ministres, le gouvernement n'avait rien à craindre et que c'est plutôt l'opposition qui devrait tenir à l'assermentation des témoins. Ils dirent que la motion aurait pour effet de retarder une enquête que réclamait l'honneur du gouvernement et du pays.

Ils blâmèrent l'intervention du gouvernement anglais dans cette affaire et trouvèrent étrange qu'on se fût tant hâté de faire désavouer en Angleterre une loi que le parlement canadien avait jugée nécessaire et qu'on aurait pu laisser subsister jusqu'à ce que l'enquête fût faite, puisqu'on avait un an pour la désavouer.

M. Blake, qu'un grand nombre de personnes désiraient voir et entendre depuis longtemps, parla avec cette force d'argumentation et de dialectique qui fait ressembler ses discours à de véritables cottes d'armes, chacune de ses phrases à un nœud gordien. Aucun homme ne satisfait davantage l'esprit d'un auditoire instruit.

M. Dorion a parlé avec plus de verve et d'entrain ; son discours fit impression sur l'auditoire.

MM. MacDonald et Blanchet ont soutenu avec talent l'opinion que le comité ne pouvait procéder sans demander de nouvelles instructions à la Chambre. M. MacDonald, comme on sait, est un des hommes les plus marquants du parti conservateur, un avocat distingué de la Nouvelle-Écosse et un des orateurs les plus forts du parti conservateur.

L'hon. H. Cameron, président du comité soutint habilement l'opinion de ses deux collègues ministériels, mais chercha à trancher la difficulté en demandant que le comité s'ajournât jusqu'au lendemain afin de lui donner le temps de communiquer avec Sir John et de voir s'il ne serait pas possible d'obtenir immédiatement du Parlement Impérial une mesure qui donnerait au comité le pouvoir d'assermenter les témoins.

Le comité consentit à s'ajourner.

Le lendemain, à trois heures, M. Cameron annonçait que Sir John ne pouvait s'occuper de la proposition qu'il lui avait faite de s'adresser au Parlement Impérial, vu l'absence du Gouverneur-Général.

M. James MacDonald propose alors de nouveaux amendement qu'il avait fait la veille pour que les témoins, ne fussent pas entendus maintenant. Cet amendement fut adopté sur la division suivante :

POUR :—Hons. MM. MacDonald, Blanchet, et le Président ;

CONTRE :—Hons. MM. Blake et Dorion.

Lorsque le président donna son vote, des sifflets se firent entendre dans la salle.

M. Cameron dit qu'il désirait faire savoir que le gouvernement était prêt à instituer une commission royale qui aurait tous les droits et privilèges du comité nommé par la Chambre.

M. Blanchet fit alors une motion d'ajournement qui fut adoptée sur la même division que la précédente, avec accompagnement de sifflets.

Chacun s'en retourna plus ou moins désappointé de se voir privé des jouissances que l'enquête réservait au public pour les vacances.

Quant à ceux qui ont provoqué cette enquête et ont assumé la responsabilité des accusations graves lancées

contre le gouvernement, ils crurent que la conduite du comité n'avait d'autre but que d'empêcher l'enquête et ils prirent alors une résolution énergique. Le lendemain, les journaux libéraux publiaient les copies des fameuses lettres dont les originaux sont entre les mains de M. Starnes.

Ces lettres établissent :

1o. Que Sir Hugh Allan, dès l'été 1871, était en négociations avec des capitalistes américains au sujet du contrat du Pacifique ;

2o. Que leur premier objet fut d'empêcher MM. Brydges et MacPherson de leur faire de l'opposition et de s'assurer le support de plusieurs autres hommes influents, tels que M. Abbott, M. Hincks, le fils du ministre, etc., en leur donnant des actions dans la compagnie pour sept à huit cent mille piastres ;

3o. Que pour se conformer aux exigences du public et au désir du gouvernement il fut convenu que les noms des capitalistes américains, avec qui Sir Hugh était en négociations, seraient retranchés ostensiblement de la compagnie et leur actions entrées sous le nom de sujets anglais et canadiens ;

4o. Que Sir Hugh Allan obtint le contrat, mais qu'il fut obligé de dépenser une somme de \$356,000 pour s'assurer l'appui des membres de la Chambre, de plusieurs journaux, etc.

5o. Que d'abord Sir George Cartier lui fit opposition, mais qu'il le força de se mettre de son côté en s'assurant le concours de ses partisans politiques, et des membres de la Chambre et de la division Est de Montréal.

## LÉTTRES DE MM. BLAKE ET DORION.

Les journaux qui contenaient ces documents publiaient en même temps deux lettres de MM. Blake et Dorion annonçant qu'ils ne pouvaient siéger dans une commission royale—1o. parce que cette commission serait nécessairement sous la direction et le contrôle du gouvernement ; 2o. parce que la volonté de la Chambre avait été de faire faire l'enquête par un comité de la Chambre et non par une commission royale ; 3o. parce que Sir John lui-même avait dit qu'il était surpris qu'ils eussent consenti à siéger dans le comité et avait parlé de manière à faire croire qu'il n'avait pas confiance en leur impartialité.

## LÉTTRE DE MM. CAMERON, MACDONALD ET BLANCHET.

Ces messieurs ont publié une déclaration dans laquelle il nient énergiquement qu'il y ait eu entente entre eux et le gouvernement pour retarder l'enquête, ils ont cru faire leur devoir en suivant les instructions de la Chambre.

## EXPLICATIONS DE SIR HUGH ALLAN.

Le lendemain, les journaux ministériels publiaient une lettre de Sir Hugh Allan dans laquelle il fait les déclarations suivantes :

1o. Dans l'automne de 1871, il apprit par Sir Francis Hincks que certains capitalistes américains avait proposé au gouvernement de se former en société pour construire le Pacifique, mais que ces propositions n'avaient pas encore eu de suites ;

2o. Il entra alors en négociations avec ces capitalistes américains et ils jetèrent ensemble les bases d'une société.

3o. Il s'aperçut bientôt qu'on voyait d'un mauvais œil les noms de tant de capitalistes américains dans la compagnie, et, en effet, le bill passé par la chambre exigeait que tous les directeurs fussent des sujets anglais ;

4o. Il continua cependant d'avoir des relations avec les capitalistes américains dans l'espoir que le gouvernement ne tiendrait pas absolument à l'accomplissement de cette condition au sujet des étrangers.

5o. Il s'occupait alors d'obtenir le contrat et dépensa des sommes d'argent considérables pour aider ses amis dans les élections et surtout pour promouvoir le chemin de colonisation du Nord ; mais il déclare emphatiquement qu'il n'y a jamais eu de convention entre lui et le gouvernement ou aucun de ses membres, par laquelle il devait, en retour du contrat, dépenser de l'argent pour les membres du gouvernement ou leurs amis politiques dans les élections, et il affirme qu'aucune somme d'argent venant de ses associés américains n'a été employée à cette fin ;

6o. Lorsqu'il eût appris, au mois d'octobre dernier, aux capitalistes américains qu'ils ne pouvaient en aucune manière entrer dans la Compagnie et que toutes négociations à cet effet devaient finir, M. McMullen lui demanda une somme d'argent considérable pour le rembourser des dépenses qu'il avait faites dans l'intérêt commun. M. Allan trouva cette réclamation si exorbitante qu'il ne voulut pas d'abord en tenir compte, mais réfléchissant ensuite que McMullen et ses amis pourraient lui faire tort et nuire au succès du Pacifique, s'il publiait les lettres qu'il leur avait écrites d'une manière un peu inconsidérée, il consentit à leur donner une certaine somme d'argent, dont la plus grande partie payable comptant, et le reste, lorsque les lettres lui seraient remises après

la session, pourvu qu'elles ne fussent pas publiées dans l'intervalle.

C'est alors que ces lettres et la balance d'argent revenant à McMullen furent déposées entre les mains de M. Starnes.

Enfin les journaux de samedi matin contenaient une proclamation instituant une commission royale composée de la même manière que le comité d'enquête nommé par la Chambre et ayant les mêmes droits et pouvoirs. Mais MM. Dorion et Blake ayant refusé de faire partie d'une commission royale, on se demande ce qui va arriver.

Tel est le résumé aussi complet que possible des procédés qui ont eu lieu la semaine dernière. Inutile de dire que l'opinion publique est surexcitée et suit avec intérêt les péripéties du drame du Pacifique. Quel sera le dénouement ?

L. O. DAVID.

## NOTRE-DAME DE LourDES.

Dimanche prochain aura lieu la bénédiction de la première pierre de la chapelle consacrée à Notre-Dame de Lourdes. Ce sera une belle cérémonie. Le Rév. M. Lenoir a fait, dimanche dernier, un appel éloquent aux fidèles réunis dans l'église St. Jacques pour les engager à assister à cette brillante démonstration et à profiter de l'occasion pour favoriser l'œuvre à laquelle il dévoue depuis si longtemps toute son activité, tout son zèle apostolique. Personne au monde ne sera plus heureux que lui, dimanche prochain, si la population catholique répond à son appel. Elle y répondra nous en sommes sûrs, tout le monde voudra contribuer au succès d'une œuvre à laquelle les circonstances donnent tant de prestige.

Il est incontestable que des miracles ont lieu en ce moment en différentes parties de la France et surtout à Lourdes, que la Sainte Vierge est apparue, qu'elle a parlé aux hommes et leur a manifesté la volonté du ciel. Il n'est pas plus sensé de nier des faits surnaturels si bien attestés que tout autre fait appuyé sur le témoignage des hommes.

Nous dirons même plus que cela.

Si ces faits n'étaient que pure invention on ne verrait pas la France continuer de se porter avec tant d'enthousiasme vers les lieux consacrés par les apparitions de la mère de Dieu. Et ce ne sont pas seulement des ignorants, des pauvres et des petits qui croient à ces manifestations surnaturelles, ce sont des prêtres, des évêques, des savants, des riches, des grands de ce monde.

Un jour, ce sont des députés, des membres de l'Assemblée nationale qui vont à Lourdes implorer la Sainte-Vierge pour la France. Un autre jour, ce sont cent quarante officiers de l'armée française, des hommes peu crédules généralement, qui vont en ces lieux affermir leur foi.

Pour qu'on fasse de pareilles démonstrations dans un pays où le respect humain est si puissant, où l'on craint tant les sarcasmes de l'incrédulité, il faut que les faits rapportés soient bien vrais.

Pour nous, nous y croyons, parce que tous les jours on est obligé de croire sous peine de passer pour insensé des choses qui sont beaucoup moins attestées.

D'ailleurs il est des époques où l'intervention divine est nécessaire pour ramener le monde égaré dans la bonne voie. Or, jamais époque n'eut plus besoin de cette intervention céleste ; une grande lumière est nécessaire pour dissiper les ténèbres qui enveloppent la terre.

Si le monde n'est pas destiné à périr bientôt, si les derniers temps ne sont pas arrivés, il faut une immense réaction dans les âmes, dans les consciences, dans les principes qui gouvernent les hommes ; or, cette réaction ne se fera pas sans que le doigt de Dieu apparaisse bien visiblement dans les choses humaines.

Il semble que c'est la mère de Dieu qui s'est chargée de sauver le monde en lui montrant le signe que vit Constantin autrefois. Elle veut récompenser la terre de l'honneur qu'on lui a fait en proclamant son immaculée conception.

Lorsque tout le monde la glorifie, il est juste qu'on lui élève un sanctuaire dans un lieu qui lui est spécialement consacré, dans la ville qui porte son nom.

Plus qu'aucun peuple nous sommes intéressés à l'implorer, puisque c'est elle qui doit sauver l'Eglise, notre mère par la foi, et la France, notre mère par le sang.

D'ailleurs, nous aussi, nous avons besoin de miséricorde, de protection et de réaction, nous aussi nous avons besoin des faveurs du ciel. Elles ne nous ont pas manqué dans le passé et nous en avons d'autant plus besoin que nous les méritons moins.

On a beau dire, on a beau se plaindre de certains abus, trouver étranges les choses qu'on fait quelques fois au nom de la religion, il n'en est pas moins vrai qu'en dehors de la religion on ne trouve que folie, désordres et crimes de toutes sortes. Sans elle l'individu n'a rien pour le guider dans la prospérité et le consoler dans l'infortune. Sans elle les nations les plus belles courent en démen-

vers les abîmes. Sans elle la France elle-même n'est qu'un ange déchu. Les uns disent que c'est la monarchie qu'il lui faut, d'autres, la république; une seule chose lui est essentielle: la religion.

L. O. D.

## ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. CREVIER.

Ce remède célèbre dont l'efficacité est attestée par des prêtres, des médecins et des milliers de personnes, est plus nécessaire que jamais.

A vendre au laboratoire du Dr. Crevier, No. 44, Rue Bonsecours, et chez MM. Devins & Bolton, pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal. 4-25h

## CA ET LA.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

Une correspondance, que nous n'avons pu publier dans notre dernier numéro, nous apprenait que la St. Jean-Baptiste avait été célébrée avec éclat à Windsor où plusieurs sociétés s'étaient donné rendez-vous de plusieurs lieues à la ronde.

Après la messe, pendant laquelle un éloquent sermon fut prêché par le Rév. Père Laurent, les sociétés se rendirent en procession dans un magnifique verger appartenant à M. Vital Ouellette, l'un des plus riches propriétaires de Windsor. On passa le reste de la journée dans cet endroit charmant, au milieu des manifestations les plus sincères de la joie et du patriotisme.

M. N. Tétrault, président de la société St. Jean-Baptiste de Chatham ouvrit la série des discours par quelques paroles pleines de tact et d'à-propos. Il fut suivi par MM. J. A. Foisy, avocat, E. A. Lacroix, ex-président de la Société St. Jean-Baptiste de Détroit, l'un de nos collaborateurs, M. Morin et M. Casgrain qui tous firent honneur à la fête du jour.

## L'ACADÉMIE COMMERCIALE DE MONTRÉAL.

Nous applaudissons aux remarques faites par le *National* sur cette excellente institution dans les lignes qui suivent :

La distribution des prix aux élèves de cette institution a eu lieu hier matin, au milieu du concours ordinaire de parents et de citoyens. Ce jour, tant désiré par les écoliers, n'est pas moins bien accueilli par les parents, heureux de voir récompenser publiquement le travail et les bonnes dispositions de leurs enfants.

La foule était nombreuse et cela se comprend, car il existe peu de maisons d'éducation auxquelles le public porte autant d'intérêt qu'à l'Académie commerciale de Montréal, qui répond à un des besoins les plus impérieux de notre époque.

Nous avions des collèges où les jeunes gens faisaient d'excellentes études classiques, et se préparaient très-bien aux professions libérales, mais il nous manquait à Montréal, une école dans laquelle le jeune homme qui se destine au commerce et à l'industrie, puisse puiser les connaissances pratiques qui lui sont nécessaires.

Ce vide a été comblé par l'Académie commerciale qui sous l'intelligente direction de M. Archambault, puissamment secondé par d'habiles professeurs, est devenue une des meilleures écoles commerciales du continent.

Quelques citoyens de Montréal, Son Hon. le Juge Coursol, A. Jodoin, écrivain, Ed. Murphy, écrivain, et Comte, écrivain, ont fondé des prix annuels de \$50, qui sont accordés aux élèves qui se sont distingués par leur application à l'étude et leurs succès.

Cette prime est accompagnée d'un diplôme encadré et qui demeure pour l'élève un précieux souvenir. Cette année c'est à MM. Robert Anderson, Joseph Ducharme, Henri Lépine et Emile Vanier, qu'ont été accordées ces récompenses.

A ces remarques nous n'ajouterons qu'un mot d'éloge pour les hommes généreux qui ont eu la bonne pensée de fonder des bourses en faveur des élèves de l'Académie. Rien de plus propre à favoriser l'éducation que ces bourses qui procurent à des enfants pauvres le moyen de développer des talents quelquefois remarquables. Il y en a tant de ces enfants distingués qui restent inconnus faute d'argent! La plus belle aumône qu'on puisse faire, la charité la plus utile à la société, la plus patriotique est de donner à la patrie des hommes instruits, d'empêcher qu'aucun talent ne soit perdu. Nous espérons que d'autres citoyens imiteront l'exemple de MM. Coursol, Murphy, Jodoin et Comte.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Goudge, indépendant, a été élu à Hants, Nouvelle-Ecosse, sur le capitaine Armstrong, ministériel. M. Goudge remplace donc M. Howe comme député de Hants.

On mande d'Halifax, que l'hon. M. W. A. Henry, qui faisait partie de la délégation de la Nouvelle-Ecosse, à la conférence de Québec et à celle de Londres, va faire de l'opposition à M. H. McDonald, à Antigonish.

Un jeune garçon bien connu à Montréal s'est noyé, le jour du Dominion, en traversant de Montréal à l'île Ste. Hélène. Ils étaient trois dans une chaloupe, l'un de ses compagnons ayant voulu changer de place avec lui, la chaloupe chavira et l'infortuné garçon qui ne savait pas nager se noya. Il était le seul soutien de sa pauvre mère. Il avait vendu longtemps les journaux dans les rues, et il avait fait souvent ses trois et quatre piastres par jour. Depuis quelques mois il avançait aux petits garçons l'argent dont ils avaient besoin pour acheter des journaux et se faisait payer une commission.

La célébration de la fête nationale a été bien brusquement et tristement interrompue, à Coaticook. Deux hommes, Edouard Vallières et Thomas Mehern, étaient occupés à tirer le canon. Ils venaient de tirer un coup et commençaient à recharger, lorsque la décharge partit tout à coup et prématurément.

Les pauvres malheureux eurent les mains emportées et

furent lancés à une grande distance. Leur mort fut instantanée. M. le coroner Woodward alla tenir l'enquête dans la soirée. Le jury a été d'opinion que ce pénible accident a été causé par le manque de précaution dans la manière de nettoyer et de charger le canon. Comme bien on pense, cette lugubre affaire a dû jeter un voile de deuil sur la localité, où de grands préparatifs avaient été faits pour chômer dignement la fête nationale.—*Pionnier de Sherbrooke.*

## CHANSON.

LE 26 JUIN, AU COLLÈGE L'ASSOMPTION.

Sur l'air : *Canadiens, venez vous joindre.....*

## I.

Salut! ô maison chérie  
Berceau de mon âge d'or!  
Salut! seconde patrie  
Que j'aime à revoir encor!  
Ton clocher et la chapelle,  
Et tes murs silencieux,  
Ah! tout chez toi me rappelle  
Qu'ici l'on fait des heureux.

## II.

Revoyant sa maisonnette,  
Le nid fait par ses aïeux,  
Ne voit-on pas la fauvette  
Entonner un air joyeux!  
Sa voix plus belle et plus forte  
Ravit alors l'églantier,  
Et sa plus belle note  
Est pour son tendre foyer.

## III.

Dans ces riantes allées  
Serpentant sous les ormeaux,  
Dans ces ombreuses ramées,  
Où chantent les chœurs d'oiseaux;  
Dans ces frais et verts bocages,  
Dans ces bosquets si charmants,  
Plus heureux qu'un des sept Sages,  
J'ai retrouvé mes quinze ans.

## IV.

Plus d'un compagnon fidèle  
Accourt me serrer la main:  
Que sa figure étincelle!—  
D'émoi son cœur est trop plein.  
Mais au milieu de mes frères  
J'aperçois mes professeurs:  
Sous leur regards tutélaires  
Nous sentons battre nos cœurs.

## V.

A chaque pas que j'avance  
Surgissent maints souvenirs:  
Là furent mes jeux d'enfance  
Parmi les tendres zéphirs:  
Plus loin sont nos promenades,  
A l'ombre d'épais rameaux,  
Où, feignant d'être malades,  
Nous goûtions un doux repos.

## VI.

Ici le Dieu du silence  
Fut témoin de mes labeurs;  
J'escaladai la science  
Armé de mes vieux auteurs,  
Reconnaissez-moi, Saturne,  
Mars, Jupiter, Apollon,  
Noir Vulcain, puissant Neptune,  
Et toi, terrible Pluton!

## VII.

Ballotés par la tempête,  
Ici-bas disséminés,  
On nous donne un jour de fête  
Pour nous voir tous rassemblés;  
Honneur au digne Lévyte,  
Qui nous fit un si beau jour!  
Oh! n'est-ce pas qu'il mérite  
Un joyeux refrain d'amour!

## VIII.

Toi, chante aux mille harmonies  
Orgue, doux écho des cieux,  
Rédit par tes mélodies  
L'hommage d'un cœur pieux.  
Que ta puissante cadence  
Se prête à nos sentiments!  
Qu'un chant de reconnaissance  
Résonne au loin dans nos rangs!

Z. MAYRAND,  
Ancien Elève.

## LES ETAPES D'UN CONSCRIT.

VEILLÉE AU BIVOUAC.

Notre escouade entourait un feu de bivouac dans les Champs Elysées à Paris; c'était pendant les journées de juin 1848. Notre bataillon se reposait des combats soutenus pendant la journée. A 8 heures du soir, nous avions été envoyés en réserve, et les feux allumés, la soupe faite et engloutie, avec voracité, par nos estomacs affamés, chacun alluma sa pipe et, suivant l'usage, on se raconta les péripéties des combats soutenus depuis deux jours: la fusillade qui retentissait de loin en loin dans les rues de la grande ville prêtait un caractère extraordinaire à cette causerie guerrière.

—Tu ne parais pas trop fatigué, Patand, dis-je à un vieux sergent, trois fois chevronné, se trouvant à ma droite; on dirait que tu viens de l'exercice! Dieu sait, pourtant, que nous

avons marché, couru, grimpé par-dessus ces tas de pavés qu'ils appellent des barricades! Moi, les jambes me rentrent dans le ventre; je parie qu'elles sont raccourcies de six pouces!

—Oh! toi, Blauquer, tu te plains toujours; quand tu auras trainé, comme moi, la clarinette, pendant 12 ans, en Afrique et ailleurs, tu auras le droit de te plaindre; si on t'en laisse le temps! J'étais comme toi la première année de service; c'est surtout ma première étape dont je me souviendrai toujours! cristi que c'était dur; quand j'y pense j'ai mal aux pieds!

—Voyons, racontes-nous-là, ta première étape, ça doit être drôle, et ça vaut mieux que de parler des camarades que nous avons laissés sur le terrain ou qui souffrent aux ambulances!

—Eh bien, soit! Vous saurez donc, camarades que j'ai tiré au sort en 1835. Mon père, cultivateur d'une petite ferme près d'Abbeville, en Picardie, ne pouvant m'acheter un homme, attendu que j'avais derrière moi trois frères et deux sœurs, me dit un beau jour: "Mon pauvre Pierre! tu vas subir le sort; si tu amènes un mauvais numéro, il faudra partir, mon garçon; tu sais que nous sommes pauvres, il me serait impossible de trouver deux ou trois mille francs pour t'acheter un remplaçant. D'ailleurs tu exempteras ainsi ton frère Louis; tu es fort, courageux; Dieu te protégera. J'en suis bien chagrin, mon gars, mais contre l'impossibilité, il n'y a pas de loi."

Je me résignai à cette nécessité, sans trop de peine, et huit jours après je partais pour Abbeville avec mon père et mon frère Louis. Nous nous dirigeâmes de suite vers la Mairie où avait lieu le tirage. Je voulus moi-même prendre mon billet à cette satanée loterie. Je plongeai donc ma main dans la boîte et je présentai au sous-Préfet qui présidait le petit papier roulé contenant ma destinée. No. 3, cria-t-il, après l'avoir déplié.

J'étais sûr d'être pincé, n'ayant aucun cas d'exemption. Mon père et mon frère pleuraient; moi, j'étais un peu ému, mais je me raidis et je sortis, en chantant, pour faire parade de mon courage que nous affirmâmes encore par un petit air de réquié-qui, avant de regagner le village, puis j'achetai deux ou trois aunes de rubans tricolores, qui me servirent à fixer à ma casquette, un gigantesque numéro 3 imprimé.

Un mois après, dans le costume du père Adam, je saluais militairement, monsieur le Préfet et toute la séquelle, au moment où il criait: *bon pour le service!* Le secrétaire recruteur; m'annonçait, de son côté, que j'étais incorporé au 3e bataillon des Chasseurs de Vincennes. Cette cérémonie avait lieu le 19 mars 1839!

Le 1er mai, un gendarme frappait à notre porte et me présentait une pancarte imprimée: c'était une feuille de route! Je devais rejoindre le dépôt du bataillon, à Orléans, où il tenait garnison: 55 lieues à mettre les pieds l'un devant l'autre!

Pas moyen de prendre de voitures, ça coûte trop cher; j'ai-mais bien mieux réserver le petit pécule dont mon père me gratifiait, pour payer ma bienvenue au régiment et une partie de ma masse, ce qui vous fait toujours bien accueillir des chefs.

Mon père m'avait acheté à Abbeville, un vieux sac d'occasion, en peau de veau; ma mère le bourra d'un tas de linge; bas, chemises, mouchoirs, cravattes de laine, que sais-je? Une paire de souliers de rechange était fixée sur le côté, un pain de six livres bouclé dessus. Ainsi équipé, un bon bâton à la main, une gourde pleine d'eau-de-vie pendue au côté, je dis adieu à toute la famille!

Inutile de vous raconter cette scène-là; pour vous tous, ça été la même chose sans doute. Beaucoup de larmes, beaucoup de souhaits:

"Portes-toi bien! prends garde à toi! écris-nous souvent; ne te fais pas punir, etc."

Mon frère m'accompagna un bout de chemin. Je devais être arrivé à Amiens le lendemain soir. C'est de cette ville que partaient tous les conscrits du Département de la Somme, pour rejoindre les différents dépôts.

Je débutai dans ma carrière de *pousse-cailloux* par une bonne chance. A peine avais-je fait une lieue, qu'une voiture de richard me dépassa; attelée de deux chevaux, elle était conduite par un domestique en livrée, il allait à Amiens chercher son maître. Ma figure lui plut sans doute, car il m'offrit de monter à côté de lui sur le siège. Je n'ai pas besoin de vous dire que d'un saut je fus à mon poste; débouclant mon sac, je le plaçai à mes pieds et me voilà, comme un grand seigneur, en route pour la capitale de notre province! Ce brave homme ne s'en tint pas là, il voulut absolument me faire manger avec lui à son auberge où nous arrivâmes à 2 heures après-midi. "J'ai été soldat, voyez-vous, me dit-il, et je sais ce que c'est que de porter le sac; on est bien content de le déposer de temps à autre et de se délasser les jambes en faisant courir les chevaux à votre place."

Nous sortîmes ensemble pour visiter la ville. J'allai à la Place m'informer du lieu de réunion des conscrits et de l'heure. On me répondit que le général de brigade nous passerait en revue le lendemain à 6 heures du matin sur le champ de Mars et que nous partirions à 7 heures, sous la conduite de sous-officiers, pour le lieu de notre destination, et on me remit un billet de logement.

Je lus sur le petit carré de papier: M. Houlin, marchand boucher, rue du Beffroi, No. 10. Je me présentai chez mon hôte. Il me répondit qu'il ne pouvait me loger; "Mais, tenez, mon brave, voilà quarante sous; allez à l'auberge et par-dessus le marché, faites-vous la soupe avec ça; et il me présentait un bon morceau de bœuf de deux ou trois livres." Je remerciai chaudement et revins à l'auberge où je fis un pot au feu d'ordonnance. Par là-dessus je dormis les poings fermés.

A 5 heures les clairons et les tambours battant et sonnant la Diane, me réveillèrent en sursaut. Je trouvai cette musique peu de mon goût, et cependant je devais m'y habituer car je l'ai assez entendue pendant douze ans, ce concert-là.

(A continuer.)

Les Pilules du Dr. Colby sont un remède sûr.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

## NAISSANCE.

En cette ville, le 2 juillet courant, la dame de George Harwood, Ec., de la maison Desbarats, une fille.

## MARIAGE.

A St. Ours, le 21 Juin, par le Révérend Messire R. LaRue, cousin du marié, le Dr. Omer LaRue, de Putnam, Conn., à Delle Hermine David, fille du Dr. David, de St. Ours. L'heureux couple est parti pour les Etats-Unis. Nos meilleurs souhaits.

## DÉCÈS.

A Montréal, le 22 Juin, à l'âge de 65 ans et six mois, Mr. Jean Baptiste Labelle, époux de Dame Josephine Tourville.

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1865.]

## LE CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite.)

CHAPITRE III.

GASCONNADES ET SAUVAGERIES.

—A votre santé, chef, s'écria Mornac en vidant d'un seul trait un grand gobelet de vin d'Espagne.

—Oah! répondit Griffé-d'Ours en l'imitant. Il était trois heures de l'après-midi.

Un gai rayon de soleil qui tombait sur les fenêtres de l'hôtellerie de Jacques Boisdon, venait se jouer sur le bord luisant des gobelets d'étain et d'un lourd broc, rempli de vin, reposant sur une table massive, auprès de laquelle étaient assis le chevalier Robert de Mornac et le chef agnier Griffé-d'Ours surnommé la Main Sanglante.

Vivement éclairés par la gerbe de lumière, qui faisait étinceler comme autant de rubis les gouttelettes de vin rouge répandu sur la table, les figures du gentilhomme et de l'Iroquois présentaient le plus curieux contraste. Animé par la douce chaleur du vin, le visage de Mornac exhalait un air de gaieté satisfaite et spirituelle. Les longues boucles de ses cheveux frisés en torsades frissonnaient de plaisir sur ses tempes et son front ouvert, tandis que sa longue moustache brune semblait se tordre d'aise et sourire au contact de la fine liqueur qui empourprait ses lèvres.

Au contraire, la figure luisante et tatouée du Sauvage respirait cet abrutissement féroce que les boissons spiritueuses produisent habituellement sur les organisations vulgaires et brutales. Les lèvres de l'Iroquois se crispaient sur ses dents; les pommettes saillantes de ses joues peintes en bleu, prenaient une teinte violacée par suite de la pression du sang sous cette couche de fard, tandis que ses yeux, démesurément ouverts, s'injectaient de fibrilles rouges et que sa touffe de cheveux, droite sur le sommet du crâne et surmontée d'une longue et noire plume d'aigle, s'agitait menaçante à chaque mouvement de tête.

Inconsidéré dans ses désirs, suivant toujours l'impulsion du moment, Mornac s'était imaginé, au sortir du Château Saint-Louis, d'emmener Griffé-d'Ours à l'auberge et de le faire boire, afin, s'était-il dit, de constater combien une brute d'Iroquois pouvait tenir de mesures de vin. De la conception à la réalisation de ce beau dessein, Mornac ne laissa pas s'écouler une minute. L'idée lui en paraissait très-drôle, et le Gascon ne reculait jamais devant un caprice de sa folle imagination.

Il avait bien eu aussi la pensée vague de faire parler le Sauvage sur les mœurs et les usages des Iroquois, dont l'étrangeté de costume et de langage, jointe à la terrible réputation dont ils jouissaient jusqu'en France, avait excité au plus haut point sa curiosité. Mais à peine était-il attablé depuis cinq minutes avec le chef agnier, qu'il s'aperçut qu'il n'en pourrait rien tirer. Car celui-ci (on connaît la terrible passion des Sauvages pour les boissons enivrantes) avait absorbé le vin qu'on lui offrait si volontiers, d'une manière à s'affaïsser bientôt sous l'ivresse.

A toutes les questions de Mornac, il répondait par un regard de bête fauve, remplissant son gobelet, le vidait d'un seul coup et glapissait d'une voix rauque: Oah!

Quelques buveurs, attablés dans un coin plus sombre de la taverne, regardaient avec stupeur cette scène étrange, et se demandaient si le féroce enfant des bois n'allait pas, dans son ivresse, se jeter sur eux pour les égorgier.

Seul, Mornac ne semblait nullement songer qu'il courait un danger, et son œil curieux se promenait sur son étrange vis-à-vis, tandis que sa main longue, mais fine, jouait avec les boucles soyeuses de sa chevelure.

—Ces longs cheveux de mon frère blanc feraient un beau scalp, bégaya tout à coup Griffé-d'Ours entre deux hoquets.

—Tu crois, mon vieux! repartit le Gascon en éclatant de rire. Si ma chevelure te plaît de la sorte, je t'assure, mordioux! que j'y tiens, pour le moins, autant que toi; et cette longue épée que voici partage absolument, sur ce point, ma manière de penser.

—Oah! ricana Griffé-d'Ours.

—Oah! répéta Mornac en caressant le pommeau d'argent ciselé de sa bonne lame.

Un éclair courut sur la prunelle fauve du Sauvage, qui étendit soudain le bras vers le chevalier, mais se contenta pourtant de saisir le broc de vin rouge et d'en verser ce qu'il contenait dans son gobelet, qu'il vida les yeux fixés sur le Gascon.

—Holà! père Boisdon! s'écria Mornac, en frappant la table avec le cul du broc. A boire, respectable hôtelier! l'air de la Nouvelle-France me dessèche la gorge.

—Par saint Jacques, mon patron vénéré murmura le timoré Boisdon, à l'oreille du jeune homme, vous allez, bien sûr, être cause d'un

malheur, monsieur le chevalier! Ne voyez-vous pas qu'il est gris?

—Sois tranquille; avant dix minutes je le saule et le couche sous la table. J'en ai terrassé de plus forts, va, cap-de-dions!

—Mon Dieu! mon Dieu! que va-t-il arriver! soupira Boisdon en descendant à la cave.

Et dans le coin sombre, les buveurs ne buvaient plus. Ils auraient bien voulu sortir; mais l'Iroquois se trouvait près de la porte, et ils craignaient qu'il ne vint à se jeter brusquement sur eux.

Boisdon s'approcha timidement de la table, dont il s'éloigna aussitôt après y avoir déposé le broc demandé.

Mornac remplit le gobelet du Sauvage, ainsi que le sien qu'il but, en savourant chaque gorgée avec de petits claquemets de longue approbateurs.

Le regard du sauvage se fixait de plus en plus sur la tête du gentilhomme. Par trois fois il remplit et vida son gobelet sans quitter des yeux les boucles frisées du chevalier.

—A la longue vieillisse de ma chevelure, fit Mornac qui but un rouge bord, et puisse-t-elle blanchir en paix sur mon crâne!

A ce défi, Griffé-d'Ours poussa un rugissement et s'élança vers Mornac en brandissant son couteau.

Il avait grand-peine à se tenir sur ses jambes. Prompt comme l'éclair, le Gascon lui saisit le poignet qu'il lui tordit en l'attirant vers la terre.

Le Sauvage tomba d'abord sur le genou, puis s'affaissa près de la table, sous laquelle Mornac le poussa du pied. L'Iroquois était ivre-mort. Les buveurs du fond de la salle s'élançèrent vers la porte sans payer leur consommation, et se sauvèrent à toutes jambes.

—Là! voyez-vous, monsieur! s'écria Boisdon. En voilà qui décampent sans me payer; et cela par votre faute!

On a remarqué, sans doute, la progression descendante du respect de Boisdon pour le chevalier de Mornac. D'abord il l'avait nommé: monsieur le marquis, puis monsieur le comte, et enfin M. tout court.

—Où! continua Boisdon, qui me payera ce vin-là, maintenant? Ne vous avais-je pas dit que vous me feriez un malheur? Et cet homme d'angereux, comment m'en débarrasser lorsqu'il se réveillera?

—Sandis! oublies-tu donc à qui tu parles, marouffe! s'écria Mornac échauffé par le vin. Tiens! voici un louis, paye-toi, et si cette brute te veut causer noise à son réveil, viens me chercher en haut et je te la mettrai proprement à la porte. Car, un animal de la sorte ne mérite pas mieux.

Tandis que la figure de Boisdon se rassérénait, et que le bonhomme se confondait en excuses et en remerciements, Mornac gravit lestement l'escalier qui menait au second étage.

Le Gascon avait la jambe ferme comme un soldat à jeun sur le champ de parade. Il buvait sec, ce digne chevalier! S'il aimait les longues phrases et les grands coups d'épée, il affectionnait aussi particulièrement les grands verres, et les savait vider royalement.

Mornac, n'ayant rien de mieux à faire pour le moment, s'étendit sur son lit et s'endormit bientôt. Ce n'est pas que le vin l'eût alourdi. Oh! que non! Mais, fatigué par une longue traversée, et trouvant plus confortable le lit de l'auberge que le cadre étroit dans lequel il avait dû dormir pendant près de deux mois, le jeune homme avait sommeil; ce qui, du reste, arrive aux plus gens de bien même quand ils n'ont point bu.

Il ne s'éveilla que deux heures plus tard, et grâce encore à la pesanteur de la grosse main de Boisdon, qui lui secouait l'épaule.

—Pardou, monsieur le comte (la pièce d'un louis avait fait remonter l'estime de l'aubergiste), pardou, si je me permets de mettre fin à votre somme; mais il est six heures, et votre souper sera bientôt prêt.

—Je t'absous, cadédis! je t'absous, brave homme, du moment que tu n'interromps une de mes jouissances que pour m'en procurer une autre. Sais-tu que ce léger sommeil m'a remis en appétit, et que je me sens d'énormes cavités sous les côtes?

—Monsieur le comte est bien bon de rendre indirectement un hommage aussi flatteur à ma cuisine. Mais il m'avait toujours semblé que c'était plutôt l'exercice et le grand air qui excitaient à manger.

—Eh! eh! père Boisdon, vous oubliez le vin dans votre nomenclature.

—C'est vrai! c'est vrai! Et puis, monsieur le comte, ce n'est pas pour vous offenser, mais vous buvez sec. Eh! eh!

—N'est-ce pas? fit Mornac en s'étirant les bras avec un air satisfait. Sais-tu que c'est attribué royal, et que je le tiens du grand roi Henri IV par la famille de Navarre, à laquelle la mienne est liée d'assez près.

Si Mornac n'eût pas été un tantet vantard et menteur, il n'eût vraiment pas été Gascon.

—Oh! mais, dites donc, père Boisdon, votre Iroquois vous a-t-il donné bien du mal, ou cuve-t-il encore son vin?

—Non, monsieur le comte, il s'est réveillé, il y a un quart d'heure à peine, et s'en est allé tout de suite. Il avait encore l'air bien farouche, et je l'ai vu qui errait sur la grand-place comme âme en peine. Pourvu, maintenant, qu'il n'aille pas faire de mauvais coups. Car, lorsqu'ils sont saouls, ces Sauvages sont encore plus terribles qu'à jeun. Mais monsieur le comte veut se lever; je m'en vas.

—C'est bon, fit Mornac, qui se mit sur son séant. Je voudrais faire un brin de toilette; en ai-je le temps avant souper?

—Heu!... oui, répondit l'hôtelier en tirant de son gousset une énorme montre d'argent, dont un seul coup bien asséné aurait assommé un ours. Monsieur le comte a une dizaine de minutes à lui.

—Oh! alors, j'aurai fini assez tôt pour ne me point faire attendre.

Boisdon sortit et le chevalier sauta à bas de son lit.

Comme il n'avait que le pourpoint et le haut-de-chausses que nous connaissons, la toilette de Mornac ne lui prit pas beaucoup de temps. Seulement, au lieu des lourdes bottes que nous lui avons vues en premier lieu, il chaussa d'abord une paire de bas de soie qui lui montaient au-dessus du genou, et puis enserra ses pieds en des souliers, à boucles d'or et qu'on appelait bottes de ville ou bottines. Ensuite, il tira de sa valise une assez jolie paire de manchettes en fine batiste ornée de dentelles, ainsi qu'une large cravate de point d'Espagne, qu'il noua sur sa gorge par un ruban rose, et dont il laissa pendre les bouts en cascades sur le devant du pourpoint. Puis il raffermi sa chevelure et retortilla sa longue moustache brune.

Ainsi fait, il avait l'air si crâne, que lorsqu'il sortit de sa chambre, demoiselle Perpétue Boisdon (1) sentit battre vivement son cœur, sous sa maigre poitrine; et je crois que, si Mornac eût voulu l'embrasser, lorsqu'il la rencontra sur le palier—pardonnez-moi cette médisance sur une femme aussi rigide—elle eût volontiers tendu la joue.

Vers les sept heures et demie, Mornac, le feutre à larges bords incliné fortement sur l'oreille gauche, et sa longue rapière au côté, sortit de l'auberge du Baril-d'Or. Il se rendait chez M. Ruette d'Auteuil, qui, l'on s'en souvient, demeurait sur l'emplacement occupé de nos jours par l'Hôtel du Parlement.

Bien que la nuit ne fût pas encore venue, la lumière du jour pâlisait sensiblement, et l'ombre commençait à s'épandre dans les rues désertes.

Le chevalier mettait le pied sur la dernière marche du seuil de la taverne, lorsque la bonne grosse figure de Boisdon se pencha par la porte entrebâillée, qui laissait voir aussi la main droite de l'aubergiste armée d'une énorme barre de chêne.

—Monsieur le comte ne trouvera pas mauvais, sans doute, dit le brave homme, que je barricade ma porte à cette heure. Il faut être prudent par le temps qui court; les Iroquois rôdent continuellement aux environs, sans compter ceux qui sont aujourd'hui dans la ville. Savez-vous que je serais bien en peine si celui de cet après-midi allait revenir. Les bons bourgeois n'ont pas toujours l'honneur d'abriter sous leur toit une excellente lame accompagnée d'un poignet aussi solide que le vôtre, monsieur le comte; aussi sont-ils accoutumés de se renfermer de bonne heure. Bien en a pris, l'autre soir, à Nopce qui demeure au pied de la Côte de Sainte-Geneviève. Nicolas Pinel et son garçon, Gilles, s'en revenaient de leur désert, en haut de chez Nopce, quand ils furent attaqués par deux Iroquois qui manquèrent les prendre vifs. Blessé d'un coup d'arquebuse, dont il est mort au bout de quelques jours, maître Nicolas se précipite de peur, avec son garçon, aval la montagne pour se sauver. Boisverdun, qui était avec eux, lâche son coup de fusil sur les Sauvages, mais sans les toucher. Les Iroquois ayant été se joindre à d'autres, tout près de la maison de Nopce, y tirèrent un coup d'arquebuse dans la porte, qu'ils auraient enfoncée si elle n'eût pas été bien verrouillée et barricadée en dedans. Les chiens jappèrent toute la nuit à la Côte Sainte-Geneviève. (2) Vous voyez que les bonnes gens n'ont pas tort de se mettre à l'abri dès la brunante. Quand monsieur le comte reviendra, il n'aura qu'à se nommer, et j'ouvrirai tout de suite.

—C'est bon! c'est bon! dit Mornac impatient du babillage de l'aubergiste, et il s'avança dans la rue Notre-Dame, qui ne devait porter le nom de Buade que vingt ans plus tard.

Comme il allait dépasser la demeure de l'évêque, une jeune femme, à la démarche vive et légère, déboucha, en courant, de la rue du Fort; puis, à cinq pas derrière elle, un homme bizarrement vêtu ou plutôt très-peu vêtu, qui la poursuivait.

—La joue de la vierge pâle est comme une belle fleur que le chef veut admirer de près, cria d'une voix avinée l'homme qui la rejoignit en deux bonds.

Il avait déjà passé son bras droit autour de la taille et allait effleurer de ses lèvres le visage de la jeune personne, lorsque celle-ci se détourna vivement, se dégagea et le frappa en pleine figure de sa petite main fermée.

L'homme ricana et s'élança de nouveau vers elle.

—A moi! au secours! cria la pauvre femme. Le Sauvage allait encore porter sur elle ses mains brutales, quand, soudain, Mornac bondit au devant de lui, son épée nue au poing. Dédaignant d'en frapper de la pointe un ennemi dont les mains sont sans armes, le chevalier rabat violemment le pommeau de son épée sur

la poitrine nue de l'Iroquois, qui tombe à la renverse.

—Griffé-d'Ours! s'écria Mornac avec surprise. Oah! s'exclame l'autre en se relevant. Malheur au jeune fou qui a fait couler de l'eau de feu dans les veines de la Main-Sanglante!

Et Griffé-d'Ours lance son tomahak à la tête de Mornac.

Celui-ci, qui a deviné l'intention du mouvement, fait un bond de côté.

La hache passe en sifflant entre Mornac et la jeune femme, et s'en va frapper le mur du logis de Mgr de Laval.

Aveuglé par la colère, Griffé-d'Ours se jette, le couteau au poing, sur le chevalier qui tombe aussitôt en garde en protégeant la jeune femme.

Légalement piqué d'un coup de pointe à la poitrine, le Sauvage, que l'épée du gentilhomme tient à distance, pousse des cris furieux.

Cette scène n'avait duré que quelques secondes; mais elle se passait tout près du fort des Hurons, et avait attiré l'attention de ces derniers dont une dizaine se précipitent en dehors de la palissade.

Ils entourent l'Iroquois qui brandit son couteau en hurlant.

—Chiens que vous êtes, osez donc porter la main sur un chef, que je vous envoie rejoindre les mânes de vos parents massacrés par les miens! Venez tous!... Vous tremblez; vous n'avez que des cœurs de renards et vos bras sont plus faibles que ceux d'une femme!...

Le cercle des Hurons s'épaississait de plus en plus, grâce aux secours qui leur arrivaient à chaque seconde, et le chef allait être culbuté, tué sans doute, lorsqu'un bruit de pas retentit dans la rue du Fort, en même temps qu'une voix sonore y cria d'un ton de commandement:

—Arrêtez tous, au nom du roi!

Une dizaine de soldats armés suivaient, en courant, cet homme, qui n'était autre que Louis Peronne, sieur de Mazé, capitaine de la garnison du Fort de Québec.

—Que signifie ce vacarme? demanda-t-il en arrivant.

Mornac s'avança et lui raconta l'affaire en deux mots. Le sieur de Mazé perça la foule qui environnait l'Iroquois, et dit à Griffé-d'Ours:

—Suffisez-moi, chef. Vous passerez la nuit au château, avec vos guerriers qui, surpris de ne vous point retrouver ce soir, sont venus se plaindre au gouverneur de votre disparition. J'étais en train de vous chercher pour vous ramener vers eux quand le bruit que vous venez de faire a attiré mon attention et mes pas de ce côté. Venez, ne craignez rien, et fiez-vous à la bonne foi des Français. Vous resterez toute la nuit au château pour qu'il ne vous arrive rien de fâcheux, et, demain matin, vous serez libre de partir.

Le gouverneur avait pris ces dispositions pour empêcher les Iroquois d'errer par la ville, pendant la nuit, en les gardant au château Saint-Louis, où une surveillance immédiate pouvait être exercée sur eux.

Assez content au fond d'échapper aux mains vengeresses des Hurons, ses ennemis mortels, Griffé-d'Ours se mit aussitôt à la disposition du capitaine.

Il avait déjà fait deux pas quand il s'arrêta.

—Jeune homme à face pâle, dit-il à Mornac, nous nous rencontrerons encore sur le sentier de guerre; et toi, vierge blanche, tu viendras avant longtemps habiter le ouigouam du chef!

Il se retourna au milieu des soldats qui l'entouraient et le bruit de ses pas se perdit bientôt, avec ceux des soldats, à l'extrémité de la rue du Fort, où tous disparurent dans l'ombre de la nuit.

—Va-t-en au diable, je ne te crains guère! grommela Mornac, qui, se tournant vers la jeune femme dont la peur avait paralysé les mouvements, ajouta:

—Me permettez-vous, madame, de vous offrir mon bras pour vous conduire à l'endroit où vous désirez aller.

—J'accepte avec reconnaissance, monsieur, répondit la dame d'une voix fraîche et distinguée.

Le chevalier tendit galamment son bras gauche, sur lequel la jeune personne appuya la main en disant au gentilhomme:

—Je ne vais qu'à deux pas d'ici, chez M. Ruette d'Auteuil, où je suis invitée à passer la veillée.

—Quelle rencontre fortunée! repartit Mornac. Je suis prié moi-même à cette soirée.

—Vraiment! ce n'est un fort heureux hasard que d'y rencontrer mon sauveur.

—Votre sauveur, non, madame, mais bien plutôt le plus humble de vos serviteurs.

Ce gredin de Gascon avait le coup-d'œil vif. Il s'était aperçu tout de suite, malgré l'obscurité, que sa compagne était jeune, jolie et distinguée.

—Vous devez vous demander, reprit la belle inconnue, comment une jeune femme a pu se hasarder à sortir ainsi seule le soir.

(A continuer.)

**\$50,000 VALANT**  
CONSISTANT EN

**HARDES FAITES.**

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX,

MERCERIES, &c., &c., &c.

Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits

et avec promptitude.


Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL,

3-22m 131, Rue St. Joseph

(1) On sait que les femmes mariées, chez le peuple, n'ayant pas droit au titre de dame s'appelaient alors demoiselles. Les seules femmes nobles se nommaient dames.

(2) Historique. Journal des Jésuites, 27 avril 1651.

1873.  1873.

Ligne de Vapeurs de la Malle Royale,  
DE LA  
**COMPAGNIE DE NAVIGATION  
DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.**

LIGNE DE JOUR ET DE NUIT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Vapeur neuf en fer "Peerless," Capt. A. Bowin.  
Vap ur "Prince of Wales," Capt. H. W. Shepherd.  
"Queen Victoria," Capt. P. Y. Macdonald.  
"Princess," Capt. P. McGowan.

REMONTANT.

Les Passagers partent par les convois de 7 a. m. et 5 p. m. pour Lachine par le chemin de fer, et font connoction avec les vapeurs "Prince of Wales" et "Princess" pour Ottawa et places intermédiaires.

DESCENDANT.

Les Passagers laissent Ottawa à 7 a. m. et 5 p. m. par les vapeurs "Peerless" et "Queen Victoria," pour Montréal et endroits intermédiaires.

LE BAGAGE EST CHEQUÉ.  
(Repas et Cabine extra.)

Les Passagers qui laissent Ottawa par le vapeur du soir descendent les Rapides.  
Nuls Passagers pour tout le parcours ne sont pris sur le bateau du Samedi soir.  
Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que la route est une des plus pittoresques au Canada. Les Touristes seront enchantés de ce voyage.  
Le fret pour tous les endroits sur l'Outaouais expédié direct sans aucun délai.  
On peut se procurer des Billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 rue Bonaventure; au Dépôt du Grand Tronc, Montréal; et au Bureau, Quai de la Reine, Ottawa.

R. W. SHEPHERD, Président.

**USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.**  
(Établies en 1828.)  
**CHARLES GARTH & CIE.**  
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.  
On entend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.  
Bureau et Manufacture  
No. 536 à 542, RUE CRAIG,  
MONTREAL. 4-25zz

**HOTEL SAINT-LOUIS, KAMOURASKA**

LE SOUSSIGNÉ informe les Touristes qu'il vient d'ouvrir le grand Hôtel tenu par Mme. Smith depuis six ans. Il a fait à cet établissement les réparations nécessaires pour qu'il demeure une maison de première classe. Un piano et autres instruments de musique seront à la disposition des pensionnaires; aussi, des chambres pour les baigns à l'intérieur de la maison et sur la grève.  
Le vapeur "Clyde" fera régulièrement deux voyages par semaine. Le quai n'est qu'à quelques pas de l'Hôtel. Les voitures de M. Thomas Ward seront constamment à la disposition de nos hôtes, et il y aura aussi des chaloupes pour les excursions aux îles ainsi que pour la pêche.  
A. E. TALBOT, propriétaire.

**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**


DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour des travaux à Ste. Anne, Rivière des Outaouais," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, le QUINZIÈME jour de Juillet prochain, pour la confection d'un chenal à travers le haut-fond au pied du Rapide St. Anne, Rivière des Outaouais.  
On pourra voir les plans et devis des travaux en question à ce Bureau et au Bureau du Canal Lachine, Montréal, le et après MERCREDI, le DEUXIÈME jour de JUILLET, où l'on pourra se procurer des blancs imprimés de soumissions et autres informations.  
Les signatures de deux personnes solvables et responsables résidant dans la Puissance, voulant se porter garants pour l'accomplissement du contrat, doivent être apposées à chaque Soumission.  
Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.  
Par ordre,  
F. BRAUN, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics, }  
Ottawa, 21 Juin 1873. } 4-27-c

**AVIS AUX CONTRACTEURS.**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le 21ème jour de JUILLET courant, à MIDI, pour fournir le charbon de terre nécessaire au chauffage des Bâtisses Publiques, Ottawa.  
On peut voir la spécification à ce bureau ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du Canal Lachine, à Montréal, le et après VENDREDI le QUATRE JUILLET, où toute autre information nécessaire sera donnée.  
Les signatures de deux personnes solvables et responsables voulant se porter cautions pour l'exact accomplissement du contrat, doivent être apposées à chaque soumission.  
Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.  
Par ordre,  
F. BRAUN, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics, }  
Ottawa, 23 Juin 1873. } 428-b

**O. DESMARAIS,**  
PHOTOGAPHE,  
Coin des rues Craig et St. Laurent,  
MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20zz



**AVIS AUX CONTRACTEURS.**

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées, "Soumissions pour travaux aux Rapides Culbute," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MARDI MIDI, le 15ème jour de JUILLET prochain, pour la construction d'une jetée et de deux écluses, aux Rapides Culbute, sur la Rivière Ottawa.  
On peut voir les plans et devis, à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, où des blancs de soumission seront fournis.  
Toutes les soumissions devront être faites sur des blancs, et à chaque soumission devront être apposées les signatures de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la puissance et voulant se porter garants du parfait accomplissement du contrat.  
Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.  
Par ordre,  
F. BRAUN, Secrétaire.  
Département des Travaux Publics, }  
Ottawa, 27 Juin, 1873. } 482-b

**Loterie Ville-Marie.**

Le jour du tirage a été fixé au 1er août prochain. Je prie en conséquence ceux qui ont des billets en mains pour vendre tant à la ville qu'à la campagne, de vouloir bien faire leur rapport d'ici au 25 juillet courant, afin de donner le temps de préparer la liste pour le tirage.  
Permettez-moi de vous informer que le prix de \$10,000 de la loterie de St. Jean, N. B., ainsi que plusieurs autres prix ont été gagnés par des personnes de cette ville.  
Ceux qui veulent participer au tirage doivent s'empresser de prendre des billets, il y en a à vendre dans les pharmacies et chez les Agents de journaux ainsi qu'à différents endroits de la ville et au bureau du soussigné, No. 5, Rue St. Sacrement.  
G. H. DUMESNIL, Gérant.  
Montréal, 1er Juillet 1873. 428-b

**Loterie Ville-Marie.**

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

**32,000 BILLETS  
A \$1.00 Chaque.**

Prix.	Valeur.
Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel: \$500.	5,000 00
Deux lots de terre (Rue St. Denis et Tan-n-ries) \$700 chaque.	1,400 00
Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) \$300 chaque.	2,400 00
Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) \$150 chaque.	7,200 00
Un prix en Or de mille piastres.	1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque.	2,500 00
Cent prix de \$5 chaque.	500 00
Deux cents prix de \$3 chaque.	600 00
Six cents prix de \$1 chaque.	600 00
Mille dix prix valant.	\$21,200 00

**DONS:**

1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale.	2,000 00
2-Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes.	1,000 00
3-Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul).	1,000 00
4-Aux Sœurs du Bon Pasteur.	500 00
5-Aux Jésuites.	500 00
6-Aux Oblats.	500 00
7-Aux Sœurs de la Providence.	500 00
8-Aux Sœurs de la Miséricorde.	500 00
9-A la Colonie Popolis.	500 00
	\$7,000 00

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argents seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.  
Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argents des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouvel-Monde*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.  
La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagné du reçu du dépôt.  
Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.  
Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public.  
Les propriétés données en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.  
Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.  
**POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS,**  
20 " 22 " etc.  
Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port.  
S'adresser à  
G. H. DUMESNIL,  
Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie,  
No. 5, Rue St. Sacrement. 4-7 tf

**DAY & DEBLOIS,**  
FONDEURS ET MANUFACTURIERS,  
No. 114 à 120 RUE ANNE, GRIFFINTOWN,  
MONTREAL,

EXECUTENT toute espèce d'ouvrages pour bâtisse, savoir: Colonnes, Corniches, Consolles et fonte pour machinerie faite à ordre. Aussi un assortiment complet d'viers, Bains, Caps de cheminées, etc. Aussi toute espèce de Patrons, Sculptures et réparations faite à ordre sous le plus court délai, à bas prix. 4-21 l

**\$5 à \$20** par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-20 zz G. STINSON & CO., Portland, Maine.

**GEORGE YON,**  
MARCHAND DE POELES, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS; PLOMBIER ET FERBLANTIER.  
NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poèles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.  
L'assortiment de glacières est aussi bien varié et à des prix très modérés.  
Toutes sortes d'ustensile nécessaire pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude.  
Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13 x.

**POUDRE ALLEMANDE,**  
SURNOMMÉE  
**THE COOK'S FRIEND**

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERIS RESPECTABLES. 3-38 zz.

**ARTICLES POUR LA SAISON.**

BAINS, GLACIÈRES, SABOTIÈRES, COUVERTS EN FIL DE FER, POTS ET VASES pour Eau à la glace, CASSE-GLACE, etc., etc.

Aussi:  
Couchettes en fer, Corniches et ornements de Rideaux, Foyers Brevetés pour la crème et les œufs, ustensils de cuisine améliorés.  
L. J. A. SURVEYER,  
524, RUE CRAIG, (Enseigne du Cadenas d'or.) 4-24

**KAMOURASKA, KAMOURASKA.**

LES TOURISTES désirant retenir, pour la saison des Bains, un MAGNIFIQUE LOGEMENT, pouvant recevoir une famille nombreuse, situé à proximité du Bureau de Poste et du Bureau de Télégraphe à Kamouraska, sont priés de s'adresser à  
JOS. G. PELLETIER, N. P.  
Kamouraska, 19 Mai 1873. 4-22 e

**THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE.**

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication éminemment utile à tous: aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs.  
La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record" se compose de 16 à 32 pages de dessins et spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine" comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison.  
Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bagatelle on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers.  
Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande.  
GEO. E. DESBARATS,  
Editeur-Propriétaire.

**COURS ELEMENTAIRE**  
DE  
**BOTANIQUE**  
ET  
**FLORE DU CANADA**  
A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION.  
PAR  
**L'ABBÉ J. MOYEN,**  
PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COL-LÈGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches.  
Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine.  
Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.)  
Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.  
En vente aux bureaux de *L'Opinion Publique* No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-33 tf

**Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.**

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL,  
SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., BOSTON E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., BOSTON, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., BOSTON, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans.  
THOMAS A. HAINES, gérant.  
Assortiment splendide de Pianos et Orgues.  
Pianos à louer.  
Pianos échangés  
Orgues à louer.  
Réparations faites convenablement.  
Pianos vendus par versements.  
Pianos vendus avec termes faciles.  
Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets."  
Les instruments à meilleur marché dans Montréal.  
3-44zz

**DÉPARTEMENT DES DOUANES.**  
Ottawa, 5 avril, 1873.  
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent.  
R. S. M. BOUCHETTE,  
Com' missaire des Douanes. tf

**SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.**

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxmons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.  
Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur  
HENRY R. GRAY  
PHARMACIEN,  
144 Rue St. Laurent,  
MONTREAL.  
3-25zz (Établi en 1859.)

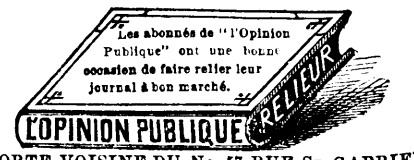
**"The Canadian Illustrated News"**  
Journal Hebdomadaire  
De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,  
Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an.  
PAR NUMÉRO..... 10 Centins

**CLUBS.**

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.  
Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.  
Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.  
On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.  
AGENCE GENERALE:  
1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1  
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:  
319--RUE ST. ANTOINE--319  
MONTREAL.

**J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.**



Les abonnés de "L'Opinion Publique" ont une belle occasion de faire relire leur journal à bon marché.  
PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-49zf

**"L'OPINION PUBLIQUE."**  
Journal Politique et Littéraire  
Publié tous les Jedis à Montréal, Canada,  
Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT.....	\$3.00 par année.
Aux États-Unis.....	3.50
Par numéro.....	7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.  
ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.  
Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.  
On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.  
L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.  
Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.  
Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.  
FRAIS DE POSTE—ATTENTION!  
Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.  
Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.  
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.